



(Les membres du Conseil exécutif sont priés de bien vouloir soumettre au plus tôt leurs corrections à M.S.G.Gebelt, Salle 14)

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONSEIL EXÉCUTIF

Quatrième Session

Compte-rendu provisoire de la Première séance tenue le samedi 1^{er} novembre 1947, à 11 heures, à la Escuela Nacional de Maestros, Mexico.

Présents :

Vice-Présidents : Professeur P. AUGER (France) (faisant fonction de Président)
S. Exc. le Dr. ~~MARTINEZ-BARR~~ (Mexique)

Membres :

Professeur P. CARNEIRO (Brésil)
Professeur CHEN YUAN (Chine)
M. Milton S. EISENHOWER (Etats-Unis)
Professeur H.R. KRUYT (Pays-Bas)
Sir John P.R. MAUD (Royaume-Uni)
S. E. le Dr. Jan OPOCENSKY (Tchécoslovaquie)
Professeur A. PHOTIADES (Grèce)
Sir Sarvepalli RADHAKRISHNAN (Inde)
Professeur A. SOMMERFELT (Norvège)
Dr. E.R. WALKER (Australie)

Suppléants :

Dr. H.F. EL DIWANY (Égypte) suppléant de
S. E. Shafik GHORBAL Bey
S. E. le Colonel J. JONES-JARRA (Venezuela)
suppléant de S. Exc. le Dr. C. PARRA-PEREZ
S. E. S. D. PIERCE (Canada) suppléant de
M. Victor DORE
S. E. Vedit UZGOREN (Turquie) suppléant de
M. Resat Nuri GUNTEKIN
M. J. ZANIEWICKI (Pologne) suppléant du Professeur
M. FALSKI

Observateurs :

Nations Unies : M. METRAUX

Article 1 de l'Ordre du Jour provisoire : Ouverture de la Session.

Le Professeur AUGER occupe la présidence, en l'absence du Dr. Martinez-Baez et du Directeur général qui rendent visite au Président du Mexique. Il souhaite la bienvenue aux délégués du continent américain et fait remarquer que treize membres du Conseil exécutif ont pu venir à Mexico. Il souhaite également la bienvenue aux suppléants des membres qui n'ont pu venir. Plusieurs membres étant arrivés le matin même, il propose de tenir une courte réunion de 11 h. à 12 h.30, et une autre réunion l'après-midi, de 16 h. à 18 h.30. Enfin, il adresse ses souhaits de bienvenue à M. Môtreaux, représentant des Nations Unies.

Le DIRECTEUR GENERAL ADJOINT tient à prévenir brièvement le Conseil que certains contretemps l'attendent au cours de la première semaine. Le Gouvernement et le peuple mexicains ont fait de grands efforts pour que l'édifice où siège le Conseil soit terminé pour la Conférence générale, le mercredi suivant. Les réunions du Conseil exécutif et du Comité des Finances devront avoir lieu cependant avant que l'édifice ne soit terminé. Une autre difficulté se présente en ce qui concerne les documents ; du fait d'une grève dans l'aviation, aucun document n'est arrivé, bien que la plupart aient été retrouvés entre le Mexique et Paris. Cela rendra plus difficiles les réunions du Conseil exécutif. Le Secrétariat a fait de son mieux pour fournir de nouveaux exemplaires des documents manquants.

Article 2 de l'Ordre du Jour provisoire : Adoption de l'Ordre du Jour

Le PRESIDENT met en discussion l'Ordre du jour provisoire qui a été communiqué aux membres du Conseil, en octobre. Il propose l'addition d'un certain nombre d'articles. La question de la participation de la République d'Espagne à la Conférence générale sera examinée à l'article 5 (e) ; Une résolution du Conseil international temporaire pour le Relèvement de l'Education, à l'article 7 (d) ; la nomination du Président du Comité d'Appel du Secrétariat, à l'article 9 (d) ; la question des indemnités de déplacement et de séjour des membres du Conseil exécutif, à l'article 6 (b) ; le programme de l'Unesco en Allemagne, à l'article 10 (c). Un certain nombre de questions administratives et financières doivent être également ajoutées à l'Ordre du Jour, telles que : la proposition du Comité des Finances relative à la création d'un Comité consultatif ; les indemnités de déplacement et de séjour des membres du Conseil exécutif assistant à la Conférence générale, et ne faisant pas partie d'une délégation ; le paiement des contributions des Etats Membres en différentes devises ; le paiement de contributions des Etats Membres admis en 1947 ; et, finalement les virements à l'intérieur du budget de 1947. Le Président demande alors des observations ou des propositions au sujet d'autres articles à ajouter à l'Ordre du jour. Il n'y a pas d'observation et l'Ordre du jour provisoire est adopté avec les additions proposées.

Le Dr. WALKER a une proposition à présenter au sujet de l'ordre dans lequel les articles seront examinés, mais il voudrait entendre d'abord l'opinion du Secrétariat.

Le PRESIDENT déclare que la Session devra occuper trois jours: les 1er, 3 et 4 novembre; on n'envisage pas de réunion le dimanche 2 novembre, mais, s'il y a lieu, les travaux pourront se poursuivre le 5 novembre. En ce qui concerne les heures, il propose de tenir des réunions le matin, de 10 h.30 à 13 h.15, et l'après-midi de 16 h. à 18 h.30. Le programme de travail proposé est le suivant :

Samedi 1er novembre : Articles 1, 2, 3, 4, 5 (a), (b), (c) et (d)
Lundi 3 novembre : Articles 6, 7, (a), (b), (c) et (d), 8 (a), (b), 9 (a), (b), (c) et (d)
Mardi 4 novembre : Articles 10 (a) et (b), 11, 12, 13 et 5 (e).

Le Dr. WALKER, à propos de l'ordre des articles, estime qu'après le Rapport du Directeur général sur la période écoulée depuis la dernière session, priorité doit être accordée à l'article 5 (c) ; Propositions relatives à l'organisation des travaux de la deuxième session de la Conférence générale.

Il propose, en conséquence, que l'article 5 (c) soit examiné après l'article 4. L'article 5 (d) serait examiné ensuite si l'on dispose des documents nécessaires. La proposition est appuyée par M. ZANIEWICKI et le Professeur PHOTIADES, et approuvée.

Le Dr. MARTINEZ-BAEZ, qui vient d'arriver, tient, tout en se rappelant que les membres du Conseil siègent à titre individuel, et non pas en tant que représentants de leurs Gouvernements, à adresser à tous les délégués, en sa qualité de Mexicain, ses souhaits les plus cordiaux de bienvenue et de succès dans leurs travaux.

Le PRESIDENT remercie le Dr. Martinez-Baez de ses souhaits de bienvenue.

Article 3 de l'Ordre du Jour : Approbation des procès-verbaux de la dernière session

Le PRESIDENT propose l'approbation des procès-verbaux de la dernière session.

Approuvé.

Article 4 de l'Ordre du Jour : Rapport du Directeur général sur la période écoulée depuis la dernière session

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL déclare qu'en raison de difficultés d'ordre matériel, il lui est impossible de soumettre un rapport écrit; le texte en sera cependant communiqué plus tard. Il se propose de faire un bref compte-rendu des activités des mois de septembre et octobre, les mois de juillet et août étant traités dans son Rapport général sur les activités de l'Unesco en 1947.

Dans le domaine de la Reconstruction, une série d'Appels au public a été préparée sous forme de brochure et sera soumise à la Conférence. Une autre brochure a été préparée sur le matériel de démonstration scientifique improvisé à l'usage des écoles. Un Etat des Besoins a été établi en se fondant sur les conclusions des enquêtes sur les besoins de l'éducation effectuées au cours de l'année dans les pays dévastés par la guerre, et doit être publié prochainement. M. Brzezinski a visité un Camp d'Entr'aide de la Jeunesse en Pologne et cette visite, ainsi que d'autres visites, ont prouvé que c'était là, pour l'Unesco, l'un des moyens les plus efficaces d'aider à la Reconstruction. Ce point de vue s'est trouvé confirmé lors d'une réunion d'experts sur les Camps d'Entr'aide de la Jeunesse, tenue récemment. De plus, une réunion d'experts du T.I.C.E.R. a été tenue en septembre, suivie d'une Conférence plénière de ce Conseil.

Dans le domaine de l'Education de Base, l'événement principal a été la Conférence régionale tenue à Nankin en septembre. Le Dr. Kuo et trois autres membres du Secrétariat ont assisté à cette Conférence, qui a pleinement réussi. Onze pays y étaient représentés et cinquante éducateurs chinois y ont assisté. La Conférence a reçu un accueil favorable de la part de la presse. Elle s'est divisée en plusieurs comités techniques qui ont examiné, entre autres projets, l'expérience-témoin proposée pour la Chine. Le Gouvernement chinois a accueilli ce projet avec enthousiasme. Deux principes essentiels se sont dégagés : (1) Les projets d'Education de Base doivent être destinés à encourager la compréhension internationale; et (2) ils doivent être associés à la Reconstruction rurale. Une résolution a été adoptée qui contient dix points et recommande entre autres **que tous les Etats participants** entreprennent des expériences d'Education de Base, qu'un vaste programme de recherches soit mis au point et que le siège central de l'Unesco soit tenu au courant de toutes les activités dans le domaine de l'Education de Base, afin qu'il puisse constituer un fonds commun d'informations, accessible à tous les pays.

Une autre Conférence régionale d'Etudes sur l'Education de Base s'ouvrira à Mexico le lundi 3 novembre. Un grand nombre de pays et d'organisations compétentes y participeront.

En ce qui concerne les expériences-témoins, M.Thomas et M.Bowers reviennent d'Haïti et les perspectives qu'offre l'expérience projetée dans ce pays seront examinées au cours de la Conférence générale. Le Ministère des Colonies du Royaume Uni a invité l'Unesco à participer à un projet combiné au Mysaland et au Tanganyika, sur le territoire de l'Afrique orientale britannique.

En relation avec le projet de l'Hyléa amazonienne, un représentant de l'Unesco a parcouru la région et a étudié le rôle de l'Education de Base, dans le projet d'ensemble.

Dans le domaine de l'Education pour la Compréhension internationale, un premier rapport a été adressé à tous les Etats Membres au sujet de l'enseignement relatif aux Nations Unies. Le Secrétariat a préparé une brochure sur les travaux du stage d'Etudes pratiques, brochure dont on attend de précieux résultats. Un avant-projet d'étude sur les "Effets de la Guerre sur les Enfants" a été établi et soumis à des experts, pour examen.

En ce qui concerne les Echanges de Personnes, M.William Carter a pris son poste de Directeur de ce projet en septembre, et met en oeuvre le plan établi par M. John Marchall de la Fondation Rockefeller.

Un contrat a été signé en septembre avec les "Services Communs" de l'Institut international des Sciences administratives, de l'Union internationale des villes et pouvoirs locaux, et de la Fédération de l'Habitation et de l'Urbanisme aux termes duquel ces services s'engagent à effectuer une enquête sur les conditions de l'administration dans les Etats Membres dévastés par la guerre, en vue de fournir à l'Unesco une liste du personnel de l'administration générale, en particulier dans le domaine de l'Education, de la Science et de la Culture, qui aurait besoin d'effectuer un stage d'observation et de perfectionnement à l'étranger. Une telle liste est indispensable à l'élaboration de recommandations judicieuses en vue des échanges de personnel administratif.

Dans le domaine des Sciences exactes et naturelles, un travail considérable a été fourni, et un rapport sera soumis à la Conférence générale sur l'état d'avancement du projet de l'Hyléa amazonienne. L'Unesco a reçu un rapport du Conseil international des Unions scientifiques sur l'emploi fait des subventions à la date du 1er octobre 1947. L'Unesco a accordé des subventions à la Fédération mondiale des Unions scientifiques pour permettre à des savants de se rendre à des congrès, etc.. En collaboration avec l'Organisation mondiale de la Santé, elle a organisé une réunion d'experts des comptes-rendus analytiques des sciences médicales. Un contrat a été conclu avec la Conférence technique mondiale en vue de la préparation d'une enquête mondiale sur les organismes techniques existants. Un important projet de cette section est celui qui a trait à la vulgarisation des aspects sociaux et internationaux de la science. Une réunion d'experts européens sur ce sujet a été tenue à Paris et des experts du Canada et des Etats-Unis se réunissent actuellement à New-York pour étudier cette

question. L'Unesco a participé au Cinquième Congrès international de l'Histoire de la Science. L'Unesco a continué à envoyer du matériel scientifique, (par exemple des microscopes), aux pays dévastés par la guerre, en plus de séries complètes d'outils et d'équipement d'atelier acquis au cours de cette année.

Dans le domaine des Sciences sociales, un expert-conseil a parcouru un certain nombre de pays et a recueilli des renseignements sur les tensions et la compréhension internationale. Après avoir délimité nos ressorts respectifs, nous avons établi en coopération avec le Secrétariat du Conseil économique et social des plans d'action dans le domaine de l'urbanisme et de l'écologie.

Une réunion d'experts du droit d'auteur s'est tenue récemment à Paris. Elle a donné des résultats encourageants et a abouti à un accord sur la manière dont l'Unesco devait aborder ce problème; les Etats Membres sont maintenant, en possession des recommandations de la réunion.

Dans le domaine des Arts et des Lettres, deux questionnaires ont été envoyés aux Etats Membres concernant le rôle des Arts et des Lettres dans l'éducation générale et l'aide accordée aux Arts par les gouvernements et par les autorités locales. Une enquête a été entreprise sur les techniques de reproduction, en particulier sur les techniques de reproduction en couleurs, et sur la façon dont ces techniques peuvent servir à atteindre les buts de l'Unesco.

En ce qui concerne les Musées, un grand travail de préparation a été effectué durant la dernière partie de l'année en vue de la Conférence du Conseil international des Musées, qui doit se tenir à Mexico en même temps que la Conférence générale.

Dans le domaine des bibliothèques, le "Bulletin à l'intention des bibliothèques" a été développé et de nouveaux envois de livres ont été faits aux bibliothèques dévastées par la guerre. Des échanges de vues ont eu lieu avec des gouvernements et différentes organisations, en ce qui concerne le Projet de Bons de Livres, au sujet duquel la Conférence générale doit prendre une décision.

Une réunion très réussie d'experts de la Philosophie et des Sciences humaines a été tenue récemment, et un rapport qui doit être soumis à la Conférence a été rédigé sur le rôle de la Philosophie et des Sciences humaines dans le programme de l'Unesco. En ce qui concerne les Droits de l'Homme, une nouvelle réunion du Comité de Rédaction a été tenue. Elle a recommandé la publication d'un Recueil des communications déjà reçues et tracé un programme de travail pour l'avenir.

La Section des Moyens d'Information des Masses a déployé une grande activité au cours des derniers mois. Une importante conférence a été tenue sur les Besoins techniques; le rapport de cette conférence a été publié et l'on peut actuellement se le procurer. Un rapport antérieur sur la question du papier-journal a été soumis au Conseil

économique et social, et très bien accueilli par ce dernier. Un plan a été établi pour la production et les échanges de films dans douze pays. Une réunion d'experts de la presse, qui s'est tenue également, a atteint un remarquable degré d'accord, et rédigé un certain nombre de résolutions sur la libre circulation de l'information, y compris celle des livres à bon marché. Une réunion très réussie d'experts de la radio a également été tenue à une date antérieure au cours de l'année. On s'est très sérieusement préoccupé de la participation de l'Unesco à la préparation de la Conférence sur la Liberté de l'Information, qui doit se tenir en 1948, sous les auspices des Nations Unies. Une réunion a eu lieu, entre les représentants des radiodiffusions française, suisse de langue française, et belge, qui vont lancer un Projet-témoin de Radio, comportant des programmes sur les activités de l'Unesco.

Dans le domaine des Relations extérieures, les Gouvernements de Cuba, du Luxembourg et de la Colombie, ont ratifié l'Acte constitutif, portant ainsi le nombre des membres de l'Organisation à 34. On s'attend à ce que le Salvador et l'Uruguay ratifient l'Acte constitutif avant la fin de la Conférence générale. L'examen par le Conseil économique et social de la demande d'admission de la Principauté de Monaco, a dû être ajourné jusqu'en 1948. A la suite de l'admission du Pakistan et du Yémen à l'Unesco, ces deux pays ont été invités à envoyer des observateurs à la Conférence générale.

En ce qui concerne les déplacements, le Directeur général s'est rendu récemment au Royaume Uni afin d'y avoir des entretiens sur les Expériences-témoins d'Education de Base et d'assister à une réunion de l'Organisme de Coopération du Royaume Uni pour les Arts. Le Dr. Laves a été l'hôte du Département des Affaires étrangères du Canada et a pris contact avec des groupements s'occupant du relèvement de l'éducation et de la culture. Il s'est aussi rendu aux Etats-Unis d'Amérique, où il a assisté à une réunion de la Commission nationale américaine, à l'Assemblée générale des Nations Unies, et au Comité de Coordination des Institutions spécialisées. M. Thomas s'est rendu en Pologne, aux Pays-Bas et à Haïti.

Plusieurs nouvelles commissions nationales ont été créées : au Danemark, en Australie, en Chine, au Venezuela et au Mexique, et les secrétaires des commissions nationales ont été invités au Secrétariat de Paris, pour une période de trois semaines. Quatre pays ont déjà répondu à cette invitation.

M. de Blonay et le Dr. Zhukova ont représenté l'Unesco à la Conférence de l'O.M.S., et il a été décidé de maintenir les rapports avec cette organisation sur la base des accords de travail conclus en avril. M. de Blonay a assisté également à la réunion de l'O.A.A. à Genève, et un projet d'accord a été établi entre l'Unesco et cette organisation. Des pourparlers analogues ont eu lieu avec l'O.I.T. Le Comité du Conseil exécutif pour les Relations avec les Organisations internationales non gouvernementales, a recommandé que trente de ces organisations soient admises à envoyer des observateurs à la Confé-

Un certain nombre d'autres organisations pourront disposer de facilités pour suivre la Conférence, à titre non officiel.

En conclusion, le Directeur général estime que ce rapport provisoire montre le succès des activités de l'Unesco et le nombre surprenant des réalisations qu'on lui doit au cours de cette brève période. Comme il l'a dit dans son rapport annuel qui a été publié, ce succès est dû au fait que l'Unesco s'est consacrée à des projets concrets et est allée de l'avant sur un vaste front, accomplissant des travaux dans tous les principaux domaines de son ressort.

Le Professeur PHOTIADES a suivi avec un grand intérêt le rapport du Directeur général mais il désire rappeler la Constitution qui stipule qu'un rapport doit être soumis au Conseil exécutif avant de l'être à la Conférence générale et il demande, en conséquence, que le rapport soit soumis par écrit à l'Article 5 (d) de l'Ordre du Jour.

Le PRÉSIDENT estime qu'il y a malentendu : ce rapport n'est pas destiné à la Conférence générale. Il propose en conséquence de le mettre immédiatement en discussion.

Le Professeur PHOTIADES fait remarquer que le Directeur général avait dit que ce rapport serait soumis par écrit, au cours de la Conférence générale, au Conseil exécutif. La Conférence couvre la période de novembre 1946 à août 1947. Si donc le rapport du Directeur général pour septembre et octobre n'y figure pas, cette période sera omise.

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL rappelle au Professeur Photiades qu'il a traité, par anticipation, de cette période dans son rapport annuel, et il estime avec le Président que c'est ce rapport annuel qui doit être présenté à la Conférence.

Sir John MAUR remarque que la rédaction et la publication du rapport du Directeur général, avant la fin de l'année à laquelle ce rapport correspond, posera toujours un problème, mais il estime qu'il n'y a pas lieu d'établir une différence de principe entre le Rapport provisoire et le Rapport annuel. Rappelant l'article 5 (b) de l'Ordre du Jour, (Examen de la Déclaration que fera le Président du Conseil exécutif à la Conférence générale sur les activités du Conseil), il propose que le Président du Conseil exécutif soit prié de signaler à la Conférence que le Conseil a entendu un rapport du Directeur général sur les mois de septembre et octobre 1947, de façon à ce que ce document soit aussi actuel qu'il est humainement possible.

Le Professeur PHOTIADES se déclare entièrement d'accord avec cette proposition.

Mr. ZANIEWICKI est également d'accord avec Sir John Maud. Il remercie le Directeur général de son rapport, étant entendu que l'on pourra revenir sur tous les points, lors de l'examen du rapport annuel.

Le PRESIDENT propose d'examiner l'article 5 (a) au début de la réunion de l'après-midi et lève la séance.

(La séance est levée à 12 h.40)

Point 5c de l'Ordre du Jour : Propositions concernant l'organisation des travaux de la deuxième session de la Conférence générale (document 2 C/19)

Le Dr. WALKER présente quelques remarques sur le projet d'organisation des travaux de la Deuxième Conférence générale :

1. Quant à la forme. Le document 2 C/19 a été communiqué aux Etats Membres en même temps qu'aux membres du Conseil exécutif. On y dit que "le Directeur général a l'honneur de soumettre etc...", or, la responsabilité de préparer l'Ordre du Jour de la Conférence incombe au Conseil et, s'il est vrai que lors de sa dernière session le Conseil exécutif n'a pris aucune décision sur ce point, le Comité du Programme a approuvé le projet d'ordre du jour et, après discussion, avec le Secrétariat, il a admis la division en deux grandes Commissions (Programme et Budget); Questions administratives et Relations extérieures) et en un certain nombre de Groupes de Travail. Autre point de détail ; le document parle de "professional peers"; il serait plus exact de parler de "spécialistes". Il n'en demeure pas moins que le calendrier général et la composition des Groupes de Travail sont des questions à examiner par le Conseil et que c'est le Conseil qui devra décider s'il faut les maintenir tels quels ou s'il faut les changer.

2. Quant au fond.

a) Le document indique que les questions I.II.III. et IV. seront soumises à la Commission du Programme et du Budget et que la question V sera soumise à la Commission administrative et des Relations extérieures. Le Dr. Walker se déclare d'accord, à condition qu'il soit bien entendu que la Commission du Programme pourra dire son mot sur la question V.

b) La formule de résolution, donnée en Annexe 1, donne une garantie de précision qui manquait lors de la Première Conférence générale. Cette formule n'a pas été vue par le Conseil exécutif, ni par aucun de ses Comités. Le Conseil devra décider s'il l'adopte. Une question se pose aussi, celle de savoir si une Conférence de cette envergure peut entrer dans les détails d'exécution.

c) L'organisation des Groupes de Travail semble par trop rigide et il serait bon que les Groupes de Travail eux-mêmes puissent décider de leur emploi du temps. Il faudrait donc indiquer clairement que l'horaire proposé n'a rien d'intangible. Il faudrait aussi étudier le rôle respectif du Secrétariat, des Etats Membres et des Organisations associées, dans la préparation des travaux de l'Unesco et ne plus se borner à de simples questionnaires; là encore, les Groupes de Travail pourraient rendre à l'Unesco de très grands services.

La question du choix du Président et du Rapporteur des Groupes de Travail est très importante ; étant donné que les délégués se connaissent assez mal au début, le Conseil exécutif devrait charger un sous-comité de faire des suggestions au Comité des Nominations, afin de guider les membres des Groupes de Travail dans leur choix.

Dernière remarque : à la page 7, Titre B, par.2, les Relations extérieures sont définies par rapport aux Etats Membres ; il faudrait se garder d'une telle terminologie qui pourrait soulever des difficultés.

Le Professeur SOMMERFELT appuie sans réserve les propositions du Dr. Walker. Il ajoute une question qui lui paraît essentielle ; celle du montant total du budget. Beaucoup de délégués venus à la Conférence ont reçu des instructions précises à ce sujet. Pour faciliter les choses, il faut absolument examiner la question du budget dès le début de la Conférence.

Sir John MAUD se déclare d'accord avec le Dr. Walker et le Professeur Sommerfelt. Il tient à ajouter quelques remarques :

a) Du point de vue procédure, il n'y a pas de doute que c'est au Conseil exécutif qu'il revient de proposer l'Ordre du Jour. Mais les sessions du Conseil exécutif ont été très chargées et il était très utile de donner aux Etats Membres une idée de ce qui se passerait à Mexico. Aussi le projet présenté, constitue-t-il un beau travail et un progrès très net sur l'an passé ; il met nettement en relief les deux buts essentiels de la Conférence : 1) être une réunion d'affaires où l'on précise clairement le programme pour 1948 et le budget correspondant ; 2) avancer dans l'étude et la réalisation du programme, en profitant de la présence d'experts à la Conférence pour travailler en Groupes de Travail.

b) Le Programme pour 1948 a été communiqué aux Etats Membres qui l'ont étudié minutieusement. Il n'est pas douteux que les délégations voudront exposer leur point de vue sur ce Programme ; aussi Sir John Maud propose-t-il que la Commission du Programme et du Budget commence par une discussion sur l'ensemble du programme dans une sorte de "second-reading debate" ; ceci prendrait probablement deux séances et la troisième séance pourrait aborder le point I a du Projet d'ordre du Jour.

c) Le travail serait beaucoup plus profitable si l'on avait d'abord une idée précise du montant du Budget avant d'examiner le Programme lui-même ; il ne faudrait pas que, comme l'an dernier, l'on ait à refaire tout le travail après l'adoption d'un budget réduit. Sir John Maud propose donc que la Sous-Commission du Budget se réunisse immédiatement après les deux premières séances de la Commission du Programme et du Budget.

d) Sir John Maud propose que le sous-Comité désigné par le Conseil exécutif prépare non seulement l'élection des Présidents des Groupes de Travail, mais aussi celle des Rapporteurs, ceux-ci formant équipe avec leur Président. Evidemment, il ne faut pas que le Conseil impose des noms aux Groupes de Travail, mais il pourrait

recommander (au Comité des Nominations ou au Bureau de la Conférence) des candidatures que les groupes de Travail seraient libres d'adopter ou de rejeter. Chaque Groupe de Travail doit être maître de son emploi du temps et des sujets qu'il discutera, d'autant plus qu'il se peut que de nouvelles questions surgissent au cours des délibérations de la Conférence ou à la suite d'une suggestion d'un membre du Groupe de Travail.

En conclusion, Sir John Maud propose le texte de résolution suivant :

- 1) Que le programme proposé pour 1948 fasse l'objet d'une discussion générale lors d'une des premières séances de la Commission du Programme et du Budget ;
- 2) que la Sous-Commission du Budget se réunisse aussitôt après ce débat pour déterminer le montant total du budget et pour faire à ce sujet des recommandations à la Commission du Programme et du Budget ;
- 3) qu'on envisage la création d'un sous-Comité du Conseil exécutif chargé de proposer des candidats aux postes de Président et de Rapporteur des Groupes de Travail et de faire des recommandations au Comité des Candidatures de la Conférence ;
- 4) que les Groupes de Travail considèrent comme provisoire l'ordre du jour qui leur est proposé et qu'ils fixent eux-mêmes leur emploi du temps pour examiner le contenu et les moyens de mise en oeuvre des différents points du programme.

Le Professeur AUGER estime comme Sir John Maud qu'il devrait y avoir d'abord une discussion générale sur le Programme, le budget étant ensuite discuté par la Sous-Commission du Budget. Mais il considère que ces deux réunions devraient être suivies d'une séance plénière de la Conférence générale, ce qui permettrait à celle-ci d'approuver le chiffre total du budget. Si l'on ne procède pas de cette manière on risque en effet de se voir déjuger par la Conférence générale une fois le travail accompli.

Pour ce qui est des groupes de travail, le Professeur Auger pense qu'il serait bon que le Conseil exécutif puisse donner son avis pour le choix du Président et du Rapporteur de ces groupes. Il est évident que tous les Etats ne pourront être représentés dans ces groupes et c'est à la Conférence générale seule qu'il appartient de fixer leur composition. Mais le Conseil exécutif pourrait faire des propositions en ce qui concerne le Président et le Rapporteur.

Le DIRECTEUR GENERAL considère, comme le Professeur Auger, que la réunion de la Sous-Commission du Budget devrait être suivie d'une séance plénière de la Conférence. Par contre il est, au sujet des Groupes de Travail, d'un avis assez différent de celui du Professeur Auger. Il estime que la Conférence n'a pas à fixer de manière rigide

la composition de ces groupes, ce qui risquerait d'indisposer les délégations. La composition des groupes de travail doit être très fluide, les délégations restant libres d'y envoyer qui elles veulent.

A propos de la remarque faite par le Dr. Walker sur les groupes de travail, le Directeur général fait remarquer - et le Dr. Walker en convient - que l'on ne peut envisager de changer le nombre de séances prévu pour ces groupes. Mais dans ce cadre les groupes resteront bien entendu libres d'organiser leur travail comme ils l'entendent. Le Directeur général signale en outre qu'il restera à la fin de la Conférence trois jours et demi (l'après-midi du 25 novembre et les journées des 26, 27 et 28) au cours desquels les groupes de travail pourront examiner toutes les questions qui n'auront pas été réglées.

En ce qui concerne la suggestion de Sir John Maud touchant à la réunion, au début de la Conférence, de la Sous-Commission du Budget, le Directeur général pense qu'il vaudrait mieux que le budget fut examiné par la Commission du Programme et du Budget réunie en séance plénière.

A propos de la discussion générale du Programme que Sir John Maud voudrait voir placer au début de la Conférence, le Directeur général indique que cette idée avait été aussi la sienne, mais qu'il y avait renoncé pour deux raisons : d'une part il sera difficile d'empêcher la discussion de s'égarer dans le détail, d'autre part cette réunion devra vraisemblablement se prolonger pendant plusieurs jours étant donné le nombre d'orateurs qui voudront prendre la parole. Le Directeur général se demande s'il ne vaudrait pas mieux, pour gagner du temps, remettre cette discussion générale à la fin de la Conférence; on pourrait disposer à ce moment de deux demi-journées, l'après-midi du 24 et la matinée du 25.

Le Professeur CARNEIRO revenant à la question des groupes de travail déclare qu'il serait utile que pour le choix du Rapporteur et du Président de ces groupes, le Conseil exécutif puisse donner son avis; mais il ne devrait le faire qu'après entente avec les délégations.

Pour ce qui est de la composition de ces groupes, le Professeur Carneiro signale la difficulté que soulève l'inégalité des délégations, certaines délégations comprennent jusqu'à trente membres, d'autres n'en comptent que quatre; or il y aura parfois jusqu'à trois Comités par jour.

S. Exc. M. S.D. PIERCE pense comme Sir John Maud qu'il faudrait réunir très tôt la Sous-Commission du Budget, mais il pense que le but de cette réunion ne devrait pas être de fixer immédiatement pour le budget un chiffre global. Certaines délégations désireraient que ce chiffre soit fixé en fonction des activités que l'on se propose d'entreprendre, d'autres aimeraient au contraire que l'on fixe d'abord les sommes que l'on envisage de dépenser et

que l'on détermine ensuite quels sont, dans le Programme, les projets que ces sommes permettront de mener à bien. Il serait donc souhaitable que la Sous-Commission du Budget se réunisse le plus tôt possible, mais seulement pour déterminer la façon dont elle abordera le problème.

Sur la proposition de M. Eisenhower, le PRESIDENT demande au Conseil de passer à l'examen de la résolution présentée par Sir John Maud. Les deux premiers points de cette résolution sont ainsi libellés :

"Il est proposé :

- 1) Que le programme proposé pour 1948 fasse l'objet d'une discussion générale lors d'une des premières séances de la Commission du Programme et du Budget ;
- 2) que la Sous-Commission du Budget se réunisse aussitôt après ce débat pour déterminer le montant total du budget et pour faire à ce sujet des recommandations à la Commission du Programme et du Budget.

Le Professeur AUGER se déclare prêt à accepter ces deux premiers points à condition que l'on prévoie également, dans la résolution, une séance plénière de la Conférence générale pour ratifier les décisions prises.

Le Dr. WALKER demande que la résolution soit présentée sous la forme suivante :

" Le Conseil exécutif recommande à la Conférence générale que : ...". Ceci est accepté.

On passe ensuite au vote sur le premier point de la résolution. Des précisions ayant été demandées sur la durée de la discussion générale en question, le Dr. Walker appuyé par le Professeur Photiadès fait remarquer qu'il n'y a pas lieu de soumettre à la Conférence générale un emploi du temps détaillé. La Commission du Programme et du Budget pourra fixer elle-même la durée de ses sessions.

Le premier point de la résolution de Sir John Maud est approuvé.

A propos du second point, Sir John MAUD déclare se rallier à l'avis du Directeur général; il vaudrait mieux que ce soit la Commission du Programme et du Budget, réunie en séance plénière, qui fixe le chiffre du budget. Cette Commission, comprenant tous les chefs des délégations, se confond en pratique avec la Conférence elle-même. Il ne serait donc pas nécessaire d'avoir ensuite une Séance plénière de la Conférence générale pour ratifier les décisions prises. Sir John Maud propose donc de modifier complètement le deuxième point de sa résolution, qui deviendrait :

- " 2) Que la Commission du Programme et du Budget se réunisse aussitôt après ce débat pour déterminer le montant total du Budget."

Le Professeur AUGER et le DIRECTEUR GENERAL se déclarent prêts à se rallier à la proposition de Sir John Maud. Le Directeur général rappelle encore que puisque la Commission du Programme et du Budget comprend tous les chefs de délégations, il n'y aurait ainsi aucun danger de se voir déjuger par la Conférence générale.

S. Exc. M. S.D. PIERCE et le Dr. WALKER estiment cependant que la Sous-Commission du Budget devrait se réunir le plus tôt possible pour élaborer son règlement. On saurait ainsi comment procéder pour fixer le chiffre du budget. Il y a en effet deux méthodes ; on peut fixer le chiffre en fonction du Programme, ou on peut partir au contraire d'un chiffre déterminé à l'avance, quitte à supprimer éventuellement certains des projets prévus dans le Programme.

Sir John MAUD considère que le vote du chiffre global du budget ne devrait pas présenter de telles difficultés. Le Programme de 1948 a été établi de manière détaillée; on sait exactement ce que coûtera chaque projet et on sait également que pour réaliser l'ensemble des projets un budget de huit millions cinq cent mille dollars (8,500.000) est nécessaire. Les membres des délégations ont eu le temps de parcourir tous les documents concernant le Programme et le Budget et de recevoir à ce sujet de leurs gouvernements les instructions voulues.

Le PRESIDENT met ensuite aux voix la proposition de S. Exc. M. S.D. Pierce, selon laquelle le point 2) de la résolution serait ainsi libellé :

- " 2) Que la Sous Commission du Budget se réunisse aussitôt après ce débat pour déterminer son règlement et pour faire, si cela est nécessaire, des recommandations à la Commission du Programme et du Budget."

Cette proposition est rejetée par 9 voix contre 7.

Le PRESIDENT met ensuite aux voix le point 2 de la résolution de Sir John Maud, tel qu'il avait été primitivement libellé, mais avec une addition proposée par le Professeur Carneiro. Ce point 2 devient ainsi :

- " Que la Sous-Commission du Budget se réunisse aussitôt après ce débat pour déterminer le montant total du budget et pour faire à ce sujet des recommandations à la Commission du Programme et du Budget, à condition que les propositions qui en résulteront soient immédiatement soumises à l'approbation de la Conférence générale.

Cette proposition est appuyée par M. KRUYT et par le Dr. OPOCENSKY, mais elle est rejetée par huit voix contre sept.

Le PRESIDENT met ensuite aux voix le point 2) de la résolution de Sir John Maud, amendé comme Sir John Maud lui-même l'a proposé:

" Que la Commission du Programme et du Budget se réunisse immédiatement après pour déterminer le chiffre total du budget."

Cette proposition est approuvée.

La séance est levée à 18 h. 15.



(Les membres du Conseil exécutif sont priés de faire parvenir aussitôt que possible à M. S.G. Gebelt, Salle 14, les corrections qu'ils désireraient apporter au présent procès-verbal)

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION; LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONSEIL EXECUTIF

Quatrième Session

Procès-verbal provisoire de la 3e Séance, tenue le lundi 3 novembre 1947, à 10 heures 30, à la Escuela Nacional de Maestros, à Mexico, Mexique.

Etaient présents:

Vice-Présidents: Professeur P. AUGER (France) (Président par intérim)
Son Exc. le Docteur M. Martinez PAEZ (Mexique)

Membres: Professeur P. CARNEIRO (Brésil)
Professeur CHEN YUAN (Chine)
M. Milton S. EISENHOWER (Etats-Unis)
Professeur H. R. KRUYT (Pays-Bas)
Sir John P. R. MAUD (Royaume-Uni)
Son Exc. le Docteur Jan OPOCENSKY (Tchécoslovaquie)
Professeur A. PHOTIADES (Grèce)
Sir Sarvepalli RADHAKRISHNAN (Inde)
Professeur A. SOMMERFELT (Norvège)
Docteur E. R. WALKER (Australie)

Suppléants: Dr H. F. EL DIWANY (Egypte)
en remplacement de S. Exc. Shafik GHORPAL BEY
Son Exc. le Colonel J. JONES-PARRA (Venezuela)
en remplacement de S. Exc. le Dr PARRA-PEREZ
Son Exc. M. S.D. PIERCE (Canada), en remplacement de M. Victor DORE
Son Exc. M. Vedit UZGOREN (Turquie), en remplacement de M. Resat Nuri GUNTEKIN
M. J. ZANIEWIESKI (Pologne), en remplacement du Professeur L. PALSKI

Observateur: Nations Unies : M. METRAUX

Point 5 c) de l'Ordre du Jour - Propositions concernant
l'organisation du travail de la 2e session de la Conférence générale

Le PRESIDENT rappelle que le Conseil a déjà adopté les deux premiers paragraphes de la résolution proposée par Sir John Maud, dont le texte est le suivant:

"1) Qu'une discussion générale sur les propositions de programme pour 1948 ait lieu dans une prochaine séance de la Commission du Programme et du Budget.

"2) Que la Commission du Programme et du Budget envisage immédiatement après, un chiffre global pour le budget".

Il propose que l'on passe à la discussion du 3e paragraphe dont le texte est le suivant:

"3) Qu'il soit formé une Sous-Commission du Conseil exécutif chargée de nommer le Président et les Rapporteurs des groupes de travail et de présenter ses recommandations à la Commission des candidatures de la Conférence".

M. ZANIEWIESKI ne voit pas la nécessité de créer cette Sous-Commission, puisque la Commission des candidatures est elle-même formée par les chefs des délégations. Il estime préférable que chaque membre du Conseil exécutif suggère des noms au Chef de sa délégation.

Le Professeur PHOTIADES fait remarquer qu'il s'agit non point de créer une Sous-Commission nouvelle, mais une Sous-Commission n'ayant d'autre mission que celle de suggérer des noms à la Commission des candidatures, afin de lui faciliter la tâche.

Le Professeur CARNEIRO propose que l'on ajoute au texte de Sir John Maud les mots suivants: "après avoir consulté les chefs des délégations". Cette proposition est appuyée par le Professeur Photiadès.

M. ZANIEWIESKI fait observer que, puisque la Commission des candidatures est formée par les chefs des délégations, on pourrait fort bien dire: "après avoir consulté la Commission des candidatures". Le Professeur Chen Yuan se range à cet avis.

Sir John MAUD exprime l'espoir que ceux qui sont hostiles à sa proposition changeront d'avis en entendant les observations qu'il va faire. Aux termes de l'Acte constitutif, le Conseil exécutif est chargé de préparer la Conférence générale, de l'avis de Sir John Maud, le meilleur moyen de s'acquitter de cette tâche consiste à former une petite sous-commission dont les membres seront choisis parmi les membres du Conseil et qui se chargera des travaux préliminaires précédant la Conférence. Il n'est pas

question de charger le Conseil exécutif ou la Sous-Commission d'une tâche autre que celle de présenter des suggestions à la Commission des candidatures de la Conférence générale, Commission qui est formée par les chefs de toutes les délégations. S'il a fait cette proposition, c'est parce qu'il lui semble que la tâche de la Commission des candidatures, qui est un organisme vaste, se trouverait facilitée, si un organisme plus restreint se chargeait d'une partie de ces travaux préliminaires, d'accord avec les chefs des délégations. Il propose alors d'apporter un léger amendement à son texte en substituant aux mots "nommer le Président et les Rapporteurs" la phrase suivante: "examiner les noms proposés pour les fonctions de Président et de Rapporteur". Il propose en outre une petite modification au texte suggéré par le Professeur Carneiro. Avant le mot "d'accord" il conviendrait d'insérer les mots "si possible", de façon que la phrase devienne "si possible, d'accord avec les chefs des délégations". Il propose que la Sous-Commission soit composée de cinq membres.

De l'avis de Sir Sarvepalli RADHAKRISHNAN, il n'est pas douteux que, dans l'esprit du Conseil, la Sous-Commission doit faciliter la tâche de la Commission des candidatures; c'est pour-quoi il propose que le mot "recommandations" soit remplacé par le mot "suggestions". Cette proposition est acceptée par Sir John MAUD.

Le Dr EL DIWANY émet le vœu que les mots "si possible" soient supprimés et que l'obligation de consulter les chefs des délégations soit imposée à la Sous-Commission.

Le Professeur PHOTIADES n'est pas d'accord avec cette suggestion, car il n'est pas certain que tous les chefs de délégations seront présents. Il propose que les cinq membres du Conseil exécutif qui formeront la Sous-Commission ne soient pas choisis parmi les chefs des délégations.

M. ZANIEWIESKI persiste à s'opposer à la création de la Sous-Commission.

Le PRÉSIDENT pense qu'il sera difficile de réaliser l'accord sur un texte; il estime donc que mieux vaudrait ne pas donner à cette résolution un caractère officiel et laisser aux membres du Conseil exécutif le soin de prendre contact, à titre privé, avec la Commission des candidatures. Le Dr EL DIWANY partage cette façon de voir.

Le Professeur CARNEIRO fait remarquer que la création de la Sous-Commission offre de grands avantages techniques. On prévoit que le nombre des groupes de travail sera grand, et celui des délégués variable; le rôle de la Sous-Commission consisterait donc à assurer l'équilibre entre les délégations au sein des groupes de travail et à présenter la façon de voir du Conseil exécutif à la Commission des candidatures. Puisque tous les chefs

des délégations seront présents, il estime que l'on peut supprimer les mots "si possible" et se rallie par conséquent au texte de Sir John Maud, en supprimant les mots en question, comme l'avait proposé le Dr. El Diwany.

Le PRESIDENT propose de modifier le paragraphe de la façon suivante: "Qu'une Sous-Commission de cinq membres du Conseil exécutif soit créée en vue de prendre contact avec la Commission des candidatures en vue de la nomination des Présidents et des Rapporteurs des groupes de travail".

Le Dr EL DIWANY se demande quel est l'article de l'Acte constitutif qui pourrait justifier ce procédé. Il estime que mieux vaudrait ne pas le rendre officiel puisque, de toute façon, des contacts privés seront établis entre le Conseil exécutif et la Commission des candidatures.

Le PRESIDENT ayant mis la question aux voix, les membres se déclarent contre une résolution sans caractère officiel. Le texte qu'il a lui-même proposé est adopté à l'unanimité.

Il est décidé que le Président nommera les cinq membres de la Sous-Commission, en tenant compte de la proposition du Professeur Photiades, qui rend incompatible la qualité de membre avec celle de chef de délégation.

Le PRESIDENT donne ensuite lecture du quatrième paragraphe de la proposition de Sir John Maud: "que les groupes de travail considèrent comme étant provisoire l'Ordre du Jour qui a été prévu et qu'ils établissent eux-mêmes la meilleure façon d'employer leur temps, compte tenu des points du programme et des moyens dont ils disposent pour le mettre à exécution".

Le Professeur SOMMERFELT propose de remplacer les mots "meilleure façon d'employer leur temps" par les mots "meilleure répartition du temps dont ils disposent". Cette proposition est approuvée.

Le PRESIDENT propose d'ouvrir les débats sur les propositions du Dr Walker.

Le Dr WALKER donne lecture de ses propositions:

" Le Conseil recommande à la Conférence générale:

1) que les groupes de travail soient invités à examiner avec un soin tout particulier les méthodes et les moyens propres à assurer la participation active des membres de l'Organisation aux travaux envisagés.

2) que le fait d'avoir à soumettre le chapitre V des propositions relatives au programme à la Commission administrative et des Relations extérieures n'empêche pas la Commission du Programme

et du Budget d'examiner les rôles que devront respectivement remplir les Etats-Membres et le Secrétariat dans la mise à exécution du programme de l'Organisation."

Le Dr Walker rappelle qu'il a déjà fait allusion à ces points, qui viennent compléter les recommandations déjà faites par le Conseil et qui, par conséquent, deviendraient les recommandations 5 et 6. Il précise que dans sa première proposition, il entend par "membres" les "Etats-Membres" et que cette proposition a pour objet de fournir une base aux groupes de travail qui ne se bornent pas à examiner l'aspect purement technique du programme.

Le Professeur CARNEIRO appuie la motion du Dr Walker, à condition qu'il soit bien précisé que par "membres" on entend "Etats-Membres". Cette proposition est adoptée. Le Président met aux voix la 2e proposition du Dr Walker, laquelle est adoptée.

Le PRESIDENT demande alors aux membres du Conseil de présenter leurs observations sur la résolution contenue dans le document 2C/19.

M. EISENHOWER déclare qu'il aimerait proposer en temps opportun une motion concernant l'Annexe I dudit document.

Le Dr WALKER estime qu'il y aurait lieu de transmettre ce document à la Conférence après avoir éventuellement apporté à l'Annexe I l'amendement proposé par M. Eisenhower, sous forme de la résolution ci-après: "Le Conseil exécutif transmet à la Conférence générale ses propositions concernant l'organisation du travail de la 2e session de la Conférence générale (Doc. 2C/19) et les recommande à la Conférence sous réserve des modifications et des additifs contenus dans les recommandations complémentaires suivantes du Conseil". Viendraient ensuite les six recommandations déjà faites. Cette proposition est adoptée.

Le PRESIDENT ouvre les débats sur le document et déclare qu'une résolution sera ensuite rédigée, selon la proposition faite par le Dr Walker.

Il n'est fait aucune observation relativement à la première partie du document - Organisation du travail; Commissions, sous-commissions et groupes de travail, paragraphe 1 - commissions et sous-commissions chargées d'examiner les questions qui leur sont déferées par la Conférence générale, et paragraphe 2 - Séances plénières de la Commission du Programme et du Budget.

En ce qui concerne le paragraphe 3 - Groupes de travail et séances techniques, le Président demande au Directeur général une explication quant au 3e paragraphe de cette section. Il désire savoir s'il faut en déduire que la Conférence n'aura pas connaissance de ces documents.

Le Directeur général adjoint explique que le programme a connu des complications en raison du facteur temps. On s'était bien rendu compte qu'il eût mieux valu si les débats des groupes de travail avaient eu lieu avant la séance plénière de la commission du programme; toutefois, il n'a pu en être ainsi. La commission du programme devrait recevoir un procès-verbal des débats des groupes de travail, mais ne devrait pas être invitée à voter à leur sujet.

Le Prof. CARNEIRO exprime l'inquiétude que lui inspire la question de la valeur des rapports des groupes de travail; il se demande si ces derniers ne perdront pas leur temps, puisque seule la Conférence générale a qualité pour imposer un programme à l'Unesco et qu'il appartient au Conseil exécutif de la mettre à exécution.

Le Dr. EL DIWANY se rallie à l'avis du Prof. Carneiro et propose qu'à la fin du paragraphe on élimine les mots "pour leur orientation".

Le Dr. WALKER explique que les groupes de travail discuteront les aspects techniques du programme et que leurs débats fourniront une orientation technique au Directeur général et au Conseil exécutif pour la mise à exécution du programme. Il ne voit pas pourquoi les groupes de travail ne feraient pas parvenir leurs résolutions directement à la commission du programme, bien qu'ils ne puissent exercer eux-mêmes aucune autorité puisqu'ils ne représentent pas la totalité des États Membres. Il est fort possible que dans la pratique, leurs résolutions n'aient pas une grande influence sur les décisions de la commission du programme; toutefois, elles pourraient servir d'orientation au Conseil et au Directeur général. Peut-être pourrait-on ajouter à la résolution afférente à ce sujet un paragraphe complémentaire déclarant que les résolutions des groupes de travail seront transmises non aux délégués, mais à la commission du programme.

Sur ces entrefaites, le Ministre mexicain de l'Éducation arrive; il est présenté par le Dr Martínez Baez, qui le remercie d'être venu et fait ressortir les efforts que le ministre a déployés pour assurer le succès de la Conférence ainsi que le grand intérêt qu'il porte à ses travaux.

LE MINISTRE MEXICAIN DE L'ÉDUCATION déclare que les travaux du Conseil exécutif lui sont bien connus et que le Gouvernement mexicain s'intéresse grandement à l'oeuvre de la Conférence; il n'en est de meilleure preuve que le désir, exprimé par le Président du Mexique, de recevoir les membres du Conseil le mercredi matin suivant. La Ministre exprime l'espoir que l'édifice qui est le siège de la Conférence répondra aux besoins de celle-ci et forme des voeux pour son succès.

Le PRÉSIDENT propose de reprendre la discussion concernant la proposition du Dr Walker.

Le Dr WALKER rappelle sa proposition, selon laquelle la transmission à la Conférence du document 2C/19 devait s'accompagner d'une recommandation tendant à faire transmettre toute résolution prise par les groupes de travail à la Commission du Programme, conjointement avec un procès-verbal des débats. La Commission du Programme tiendrait, oui ou non, compte des résolutions des groupes de travail, selon la façon dont se dérouleraient les travaux de la Conférence. Si la Commission du Programme ne pouvait prendre en considération ces résolutions, elles n'en seraient pas moins à la disposition du Conseil exécutif et du Directeur général, qui pourraient les étudier en temps opportun.

Faisant allusion à la résolution du Dr Walker, M. ZANIEWIESKI est d'avis que le succès de toute la Conférence repose sur ce point. Il ne trouve pas que le texte français du document 2C/19 soit suffisamment clair et propose qu'un sous-comité de rédaction refonde le texte de certains paragraphes.

Le PRÉSIDENT craint que cette façon de procéder soit trop longue; il estime que la proposition du Dr Walker doit satisfaire le Conseil. Pour tirer le maximum de profit des résultats auxquels auront abouti les débats des groupes de travail, il conviendrait d'adresser les rapports concernant leurs travaux à la Commission du Programme et du Budget; c'est pourquoi il recommande l'adoption de l'amendement du Dr Walker.

Le Prof. PHOTIADES se range entièrement à l'avis du Président et appuie la résolution du Dr Walker.

En ce qui concerne le chapitre 4 du document 2C/19, Sir John MAUD présente la résolution suivante:

"La Sous-commission du Budget pourra commencer ses travaux dès que la Commission du Programme et du Budget aura pris une décision en ce qui concerne le chiffre global du Budget".

Répondant au Président, Sir John MAUD explique que, dès que la Commission du Programme et du Budget aura pris une décision, le Sous-comité du Budget pourra envisager les économies réalisables et la répartition des fonds.

Le Dr WALKER est hostile à la rédaction "dès que", ces mots étant, à son avis, susceptibles d'embarrasser les délégations des petits pays.

Sir John MAUD déclare qu'il a prévu cette difficulté mais ne voit aucun moyen de l'éviter s'il faut aujourd'hui même prendre une

décision en la matière. Il ne doute pas un instant que le Sous-comité de la Conférence générale saura interpréter les décisions du Conseil.

Le PRESIDENT insiste sur le fait que le Conseil ne fait que préparer des suggestions pour la Conférence générale.

Les points 1, 2, 3 et 4 du Chapitre 2 et le Chapitre B, Commission administrative et des Relations extérieures, sont acceptés sans discussion.

En ce qui concerne le Chapitre 3, Sir John MAUD estime qu'il conviendrait d'y inclure une allusion au Conseil exécutif. On pourrait dire, par exemple, que le Conseil serait appelé à se réunir pendant la Conférence, sans jouer un rôle actif dans la Conférence elle-même.

Le Dr WALKER se range à cet avis et suggère la résolution ci-après:

" La transmission du présent document met fin aux travaux du Conseil exécutif portant sur la préparation du travail de la Conférence générale; toutefois, le Conseil exécutif pourra se réunir pendant la Conférence pour examiner les questions relevant de sa compétence qui lui seraient soumises."

Le PRESIDENT suggère qu'il conviendrait de demander au Secrétariat de donner à cette phrase une nouvelle rédaction.

Le point 1 de la 2e partie, concernant la deuxième session de la Conférence générale et les groupes de travail, est adopté sans discussion.

En ce qui concerne le point 2, le Dr WALKER estime souhaitable que le Secrétariat prépare un nouvel emploi du temps (2C/19 Annexe 3) qui serait soumis à la Conférence en même temps que le rapport du Conseil. En conséquence, il propose la résolution suivante, amendée par le Directeur général:

" Les procès-verbaux des groupes de travail seront transmis, conjointement avec les résolutions qu'ils auraient éventuellement adoptées, à la Commission du Programme et du Budget, laquelle pourra prendre à leur sujet toute décision qu'elle jugerait appropriée; elle pourra soit en tenir compte dans la préparation de ses propres recommandations à la Conférence, soit se borner à les transmettre purement et simplement au Conseil exécutif aux fins d'information.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Le reste du document 2C/19 est ensuite adopté sans autre discussion.

Le Dr MARTINEZ BAEZ, faisant allusion au paragraphe 2 du point 4, rappelle au Conseil que, bien qu'aucune réunion ne soit fixée aux dates correspondant à la fête nationale mexicaine, le Gouvernement mexicain a néanmoins prévu une réception et une visite des écoles pour le 21 novembre.

Le Dr EL DIWANY est d'avis que, par respect pour le pays hôte, il importe que la Conférence et le Secrétariat suspendent tous travaux pendant ces jours fériés.

Le DIRECTEUR GENERAL, se rangeant à cet avis, explique que ces 4 jours sont destinés à donner aux personnes venues de loin l'occasion de visiter le Mexique et de parfaire leur connaissance du pays. A son grand regret, certains membres du Secrétariat se verront dans l'obligation de travailler pendant une partie du temps, mais la majorité sera libre.

Sir John MAUD fait remarquer qu'il existe une légère contradiction entre le dernier paragraphe du document 2C/19 et le point 12 de l'ordre du jour provisoire.

Le Dr WALKER désire attirer l'attention sur la forme sous laquelle se présente le paragraphe 4, page 6 du texte anglais. Il estime nécessaire de préciser que si, après la dernière conférence, le Conseil ne s'est réuni qu'en avril, c'est parce que les documents nécessaires n'étaient pas prêts plus tôt. Il exprime la certitude qu'après la présente Conférence, le Conseil sera mieux en mesure de s'acquitter de sa tâche immédiatement qu'il ne l'a été après la première session de la Conférence générale.

Le PRESIDENT estime qu'il suffirait de déclarer brièvement qu'une réunion du Conseil exécutif immédiatement après la Conférence serait fort souhaitable.

En ce qui concerne l'annexe 1 du document 2C/19, Mr EISENHOWER estime que cette résolution constitue une recommandation faite à la Conférence générale par la Commission du Programme et du Budget. Selon lui, il faudrait se rappeler que (1) la Conférence approuve un programme, (2) qu'elle autorise les autres entreprises et (3) qu'elle fournit une méthode de coordination entre la Conférence générale et le Comité du Programme. A ce sujet, il estime qu'il vaudrait mieux que (1) la résolution revête la forme des résolutions de la Conférence générale, ce qui éviterait toute nouvelle rédaction ultérieure, (2) que chaque résolution, établie par chapitre et par section, expose l'ensemble du sujet en discussion et non pas seulement ce qui lui a été ajouté ou ce qui en a été retranché; enfin (3) que la Conférence générale ne se contente pas d'approuver le programme en principe. Lors de la 1ère Conférence générale, le programme approuvé a été trois fois plus vaste que ne le permettait le budget et l'on s'en est remis au Secrétariat pour interpréter les vœux de la Conférence.

Cette fois-ci, il est nécessaire que la Conférence coordonne strictement ses décisions concernant le programme avec le Budget et qu'elle laisse le soin de reviser la forme à l'organisme le plus compétent en la matière. Il convient de subdiviser ce troisième point en trois parties: a) Directives données au Conseil exécutif et au Directeur général, b) Recommandations adressées aux Etats Membres, aux Commissions nationales et aux autres organismes, c) Commentaires et suggestions d'ordre général.

Le Prof. CARNEIRO est entièrement d'accord avec M. Eisenhower; il pense comme lui que l'Annexe 1 est inacceptable telle qu'elle est actuellement rédigée.

Le PRESIDENT suggère que le comité du programme du Conseil exécutif revise le texte, proposition qui est adoptée à l'unanimité.

En ce qui concerne l'Annexe 2, le Dr WALKER demande qu'il soit nettement spécifié que chaque délégation a le droit de se faire représenter dans tous les groupes de travail.

Le PRESIDENT l'assure que cela va de soi.

En ce qui concerne l'Annexe 3, le Dr WALKER propose la résolution suivante:

" Les suggestions présentées ci-dessus par le Conseil exécutif se répercutent nécessairement sur l'emploi du temps détaillé proposé à l'Annexe 3; si la Conférence générale adopte ces suggestions, le Bureau devra forcément modifier les dates fixées; il faudra également donner des instructions au Secrétariat en vue de reviser l'Annexe 3 sous la direction du Bureau."

Cette résolution est adoptée.

En ce qui concerne les réunions du Conseil exécutif pendant la Conférence, le PRESIDENT fait remarquer que la méthode la plus simple consisterait à ne pas clôturer la présente session.

Mr PIERCE propose d'éliminer totalement le dernier paragraphe qui suit le mot "Conférence" puisque le Conseil est libre de se réunir quand bon lui semble.

Le PRESIDENT donne au Prof. Photiades l'assurance que la réunion du Conseil restera ouverte et le texte définitif ci-après est adopté:

" En transmettant le présent document, le Conseil exécutif a terminé la préparation du travail de la Conférence générale; toutefois, le Conseil exécutif pourra se réunir pendant la Conférence."

Revenant sur un point soulevé antérieurement par Sir John Maud, le Dr WALKER estime qu'il serait souhaitable d'expliquer, dans un paragraphe de l'Annexe 2, que le délai qui s'est produit entre la clôture de la Conférence générale de 1946 et la réunion suivante du Conseil exécutif était dû à la nécessité de préparer les documents indispensables.

Le Prof. PHOTIADES épouse le point de vue du Dr Walker. Il estime toutefois que, puisque la session n'est pas clôturée, il n'est pas possible de dire que le Conseil se réunira en 5^e session après la Conférence.

Le Dr WALKER désire apporter une correction à toute formule qui pourrait donner l'impression que les retards auraient pu être évités, si le Conseil exécutif avait résolu de tenir une séance consacrée au programme avant le mois d'avril.

M. ZANIEWIESKI propose d'inclure à cet effet une phrase dans le corps des commentaires, afin de ne pas donner l'impression que le Conseil défend son honneur.

Le Dr WALKER fait remarquer qu'il faut distinguer entre une session et une réunion.

A la page 6, il est question d'une session, ce qui crée l'impression que l'on aurait pu éviter des retards si le Conseil en avait tenu une immédiatement après la dernière Conférence générale. Tel qu'il est actuellement constitué, le Conseil cesse d'exister à la fin de la présente session et la 5^e session commence après l'élection des 7 nouveaux membres.

Sir John MAUD attire l'attention du Conseil sur le fait que toute allusion à une nouvelle session modifierait les recommandations adoptées antérieurement; aussi suggère-t-il, à moins que le Dr Walker insiste sur sa proposition, de remettre la discussion de celle-ci jusqu'à ce que les débats soient ouverts sur la date et le lieu de la réunion de la prochaine Conférence.

Le PRESIDENT estime que l'on pourrait peut-être retenir la 2^e moitié de la résolution du Dr Walker, puisqu'elle constitue un commentaire au document 2C/19.

Le Prof. PHOTIADES épouse le point de vue du Président.

Le Dr WALKER explique qu'en sa qualité de Membre du Conseil exécutif, il ne saurait approuver un document dans lequel il est déclaré que le Conseil a commis une faute alors qu'il n'en est rien. Il annonce qu'il proposera un autre paragraphe ultérieurement.

Le PRESIDENT déclare que, sauf en ce qui concerne l'amendement du Dr Walker, la discussion du document 2C/19 est close.

(La séance est levée à 13h.15)

(Les membres du Conseil exécutif sont priés de bien vouloir soumettre au plus tôt leurs corrections à M. S.G. GEBELT, Salle 14)

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONSEIL EXECUTIF

Quatrième Session

Procès-verbal provisoire de la cinquième séance tenue le mardi 4 novembre 1947 à 10 h.30 à la Escuela Nacional de Maestros de Mexico.

Etaient présents :

Vice-Présidents : Prof. P. AUGER (France), Président de séance
S. Exc. le Dr. M. MARTINEZ BAEZ (Mexique)

Membres : Prof. P. CARNEIRO (Brésil)
Prof. CHEN YUAN (Chine)
M. Milton EISENHOWER (Etats-Unis)
Prof. H.R. KRUYT (Pays-Bas)
Sir John P.R. MAUD (Royaume-Uni)
S. Exc. le Dr. Jan OPOGENSKY (Tchécoslovaquie)
Prof. A. PHOTIADES (Grèce)
Sir Sarvepalli RADHAKRISHNAN (Inde)
Prof. A. SOMMERFELT (Norvège)
Prof. L. VERNIERS (Belgique)
Dr. E.R. WALKER (Australie)

Suppléants : Dr. H.F. EL DIWANY (Egypte) Suppléant de
S. Exc. Shafik GHORBAL Bey
S. Exc. le Colonel J. JONES-PARRA (Venezuela),
Suppléant S. Exc. le Dr. PARRA-PEREZ
S. Exc. M. S.D. PIERCE (Canada), Suppléant de
S. Exc. M. Victor DORE
S. Exc. M. Vedit UZGOREN (Turquie), Suppléant
de M. Rosat Huri GUNTEKIN
M. J. ZANIEWICKI (Pologne), Suppléant du
Prof. M. FALSKI

Observateurs : M. METRAUX (Nations Unies)
Dr. E. JIMENEZ (Organisation internationale
du Travail)

* Remarque : La quatrième séance de la quatrième Session du Conseil exécutif, tenue le lundi 3 novembre 1947 à 15 h.30, a été une séance secrète; aucun procès-verbal n'en a été établi, ce qui explique l'absence du S.R.4

Avant d'aborder la discussion du rapport du Comité des Finances, le PRESIDENT propose d'examiner la question de la participation éventuelle de l'Espagne républicaine à la Conférence générale.

Il propose de renvoyer la demande formulée par le Ministre des Affaires étrangères de la République espagnole au Bureau de la Conférence, avec l'avis du Conseil exécutif.

M. MARTINEZ BAEZ souligne qu'un précédent existe déjà. A la première Conférence générale, l'Espagne républicaine avait été un "invité de marque".

En réponse à Sir John MAUD, le PRESIDENT explique que l'invitation sera rédigée exactement de la même façon que l'an dernier et le Conseil accepte sa proposition à l'unanimité.

Point 6 a de l'Ordre du Jour : Projet amendé de Règlement intérieur

Le Dr. WALKER précise qu'aux termes de l'Acte constitutif, le Conseil exécutif a le droit d'adopter son propre Règlement sans l'approbation préalable de la Conférence, mais que ce Règlement doit lui être soumis et les changements indiqués par la Conférence acceptés.

Le document Cons.Exec/4e Sess/3 (rev.) lui semble parfaitement satisfaisant sauf en ce qui concerne le Chapitre E - Mandat du Comité du Programme -. Ce mandat n'a été discuté ni par le Conseil, ni par le Comité et il existe des propositions tendant à donner au Conseil exécutif de meilleurs moyens de contrôle. Etant donné qu'une nouvelle rédaction du Règlement présenterait, à ce stade des débats, de grosses difficultés, il propose l'adoption de ce document sauf en ce qui concerne le point E.

Le PRESIDENT estime que ce document devrait être discuté point par point. Il est d'avis qu'il est bien préférable que les Comités élisent eux-mêmes leurs Présidents. De plus, pour harmoniser le Règlement, il suggère que les Comités puissent se réunir à la demande de deux de leurs membres.

Le Dr. WALKER doute qu'il soit souhaitable de discuter le document en question, étant donné les autres questions importantes figurant à l'Ordre du Jour du Conseil. Il estime que le Règlement sous sa forme actuelle peut être soumis à la Conférence en mentionnant que les mandats des Comités restent encore à examiner.

M. EISENHOWER appuie la proposition du Dr. Walker.

Le Conseil adopte alors le document Cons.Exec/4e Sess/3, à l'exclusion du Chapitre E.

Le PRESIDENT met alors aux voix le projet de résolution rédigé par M. S.D. Pierce et Sir John Maud.

"Il est décidé,

que les Membres du Conseil exécutif, ou leurs suppléants dûment accrédités, assistant aux réunions du Conseil tenues immédiatement avant, pendant, ou immédiatement après la deuxième Session de la Conférence générale, auront droit, sur la base ordinaire, au paiement de leurs frais de voyage, à Mexico et retour, et à l'indemnité journalière pendant toute la durée de la Conférence, ainsi que des réunions du Conseil.

Les membres dont le mandat expirera pendant la Conférence, auront droit à l'indemnité journalière pendant toute la durée de cette Conférence.

Les membres qui seront élus au cours de la Conférence auront droit à l'indemnité journalière, à dater du jour où commencera leur mandat".

Le Prof. PHOTIADES appuie cette résolution qui est adoptée à l'unanimité.

Parlant dans le cadre du point 6 de l'Ordre du Jour - Questions concernant le Conseil exécutif - M. EISENHOWER rappelle que d'après la Constitution de l'Unesco les membres du Conseil exécutif siègent à titre personnel et qu'il leur est catégoriquement interdit de recevoir des directives de leur Gouvernement. Aux Etats-Unis, où la Constitution de l'Unesco est prise au pied de la lettre, on estime que les membres du Conseil doivent être des personnes privées. De longs débats ont eu lieu à ce sujet au sein de la Commission nationale et avec des personnalités du Département d'Etat. Néanmoins, il est d'avis qu'il serait souhaitable que les gouvernements des Etats Membres communiquent leurs opinions et toutes autres informations qui peuvent leur sembler utiles au Conseil exécutif et à ses membres sans distinction de nationalité. Puisqu'il y a des problèmes qui ne peuvent pas être résolus par des personnes privées, la Conférence générale ne devrait confier au Conseil que des questions qui sont de la compétence de ses membres et se réserver toutes celles qui dépassent ce cadre. Il propose la résolution suivante :

"Le Conseil exécutif décide : de nommer dans l'avenir proche un Comité chargé d'étudier dans son ensemble la question du Statut des Membres du Conseil, afin qu'un accord unanime puisse se réaliser sur l'interprétation des dispositions constitutionnelles se rapportant à la question ainsi que sur les modes d'application de ces dispositions".

Le Dr. WALKER, qui n'est pas tout à fait d'accord sur son interprétation de la Constitution, appuie néanmoins la résolution de M. Eisenhower.

Le Prof. PHOTIADES est d'avis que pour effectuer un travail utile, ce Comité devra être en possession des comptes rendus de la Conférence de Londres de 1947.

M. MARTINEZ BAEZ déclare qu'il a tous les documents de l'Unesco et peut les fournir au Comité envisagé.

La résolution de M. Eisenhower est alors adoptée à l'unanimité.

Le Prof. VERNIERS suggère que ce Comité devrait être composé d'un nombre égal de représentants des gouvernements et du Conseil.

Le Prof. CARNEIRO pense que ce Comité ne doit pas être trop restreint afin qu'il puisse représenter la moyenne des opinions du Conseil.

Le Dr. WALKER n'est pas d'accord avec le Prof. Carneiro. Le seul organisme qui puisse exprimer la moyenne des opinions du Conseil est le Conseil lui-même. D'autre part, la sélection des membres d'un grand Comité est toujours très difficile. C'est pourquoi il est en faveur d'un Comité restreint dont le rapport et les recommandations seront soumis à l'approbation du Conseil. Il ajoute que ce Comité devra être autorisé à s'adjoindre des conseillers juridiques.

Le Prof. CARNEIRO explique que dans sa suggestion, il se basait sur les précédents.

Le Prof. KRUYT ne voit pas la nécessité de hâter la réunion de ce Comité et demande si elle ne pourrait pas avoir lieu à Paris au printemps.

Le PRESIDENT propose que le Comité soit formé de cinq membres et le Conseil se prononce en faveur de ce nombre. Il demande l'opinion du Conseil sur la désignation de ces membres.

Le Prof. CHEN YUAN conseille d'attendre l'élection des sept nouveaux membres du prochain Conseil exécutif, et le Conseil adopte son point de vue.

Le Conseil adopte ensuite une proposition de Sir John Maud tendant à ce que le Président soumette au Conseil, au moment où la question sera discutée, une liste des membres proposés pour ce Comité.

Point 8 de l'Ordre du Jour : Rapport du Comité financier

Concernant le point 8, le Dr. WALKER explique que le rapport du Comité financier n'est pas encore terminé. La Conférence générale a imposé de très lourdes responsabilités au Conseil exécutif et a donné certaines directives au Directeur général et leur exécution doit être contrôlée par le Conseil. L'une des plus importantes concerne l'épuration des comptes et, selon le Règlement financier provisoire, il incombe au Comité financier de faire l'examen de cette épuration, après quoi le Conseil doit préparer pour la Conférence un rapport général sur la gestion financière. Le Comité financier a été d'accord que ce rapport devait exprimer l'opinion du Conseil sur le rapport des commissaires aux comptes en plus de son activité propre dans le domaine financier. En conséquence, il soumet au Conseil 1) son rapport en tant que rapporteur du Comité financier et 2) le document 4 déjà approuvé par ce Comité. Il désire expliquer que le Comité financier n'est pas entièrement satisfait quant à certaines décisions qui ont été prises, mais n'a pas voulu formuler de critique formelle et accepte l'entière responsabilité du Conseil pour ces décisions, dont certaines devront être discutées ultérieurement.

En ce qui concerne le barème des contributions au Budget des Etats Membres, la Conférence avait décidé d'adopter l'échelle administrative pour 1947 des Nations Unies. Au moment de la Conférence le barème des Nations Unies n'avait pas encore été adopté si bien que la Conférence laissa la question au Conseil exécutif. L'espace libre à la page 4 de son rapport serait rempli dès qu'il aurait eu le temps de rédiger avec l'aide du Secrétariat un texte suffisamment clair. En ce qui concerne le Fonds de Roulement, le Conseil avait décidé de ne réclamer le paiement que de un million de dollars sur les trois millions prévus. La réaction des gouvernements intéressés n'était pas encore connue. Les devises dans lesquelles les contributions des Etats Membres devaient être payées n'avaient été discutées que par le Comité permanent et devraient l'être maintenant par le Conseil lui-même. La Chine, par exemple, dont le mode de paiement avait été fixé en dollars ou en livres, avait demandé de payer en francs français. Le tableau 3 indiquait les chiffres du Budget pour 1948 tels qu'ils se présentaient en conséquence des virements effectués dans le cadre du Budget de 1947.

La désignation de nouveaux banquiers et la question du Fonds de Reconstruction ne présentaient pas de difficultés.

La résolution rédigée par M. Pierce et Sir John Maud réglait la question des dépenses des membres du Conseil.

A la dernière page le point le plus important concernait les frais de représentation du Directeur général dont l'augmentation autorisée par le Conseil en proportion de celle accordée au Directeur général adjoint et au Sous-Directeur général, devait encore être approuvée par la Conférence générale. A cette fin, il y aurait lieu de modifier le texte de la résolution afférente du Conseil.

Le document relatif au rapport des commissaires aux comptes, formerait une annexe et certaines questions concernant quelques-uns des virements devraient, à son avis, être discutées plus tard en Comité secret. Il recommandait aux membres un examen approfondi du document Cons. Exec/Com.Fin/2e Sess/4.

Sir John MAUD signale qu'il a présenté une motion relative aux indemnités allouées au Directeur général, au Directeur général adjoint, et au Sous-Directeur général, ces indemnités n'étant plus en rapport avec le coût de la vie qui augmente continuellement en France. Il demande que le Conseil approuve l'avant-dernier paragraphe du projet de rapport présenté par le Dr. Walker, qui prévoit un rajustement des indemnités allouées aux trois directeurs.

Le Dr. WALKER tient à préciser que les augmentations prévues correspondent à 18% des frais de représentation actuels, soit 1.800 dollars par an. D'autre part, s'il est entendu que les traitements et indemnités du Directeur général adjoint et du Sous-Directeur général figureront sur l'état général du personnel du Secrétariat, il se demande si ce sera le cas pour le Directeur général, qui doit jouir d'un statut spécial.

Sir John MAUD désire que rien ne soit modifié dans les termes de la motion qu'il a présentée. Il estime que les chiffres représentant le traitement et les indemnités du Directeur général doivent être indiqués en même temps que ceux relatifs au Directeur général adjoint et au Sous-Directeur général.

Mise aux voix, la motion de Sir John Maud est acceptée.

Tout en reconnaissant que la discussion du rapport, dans le détail doit être remise à plus tard, le Dr. WALKER demande que des décisions soient prises immédiatement sur deux points.

Tout d'abord le paragraphe relatif aux contributions des nouveaux membres admis au cours de l'année 1947, qui a été laissé en blanc dans le projet de rapport, est complété par une nouvelle proposition suivant laquelle les contributions de ces membres pour 1947, ainsi que leur participation éventuelle aux dépenses de la Commission préparatoire et au Fonds de Roulement seront calculées d'après le barème qui sera établi pour 1948. En effet, si le Conseil exécutif, lors de sa Session d'avril, avait établi des règles en vue de fixer les contributions suivant la période de l'année à laquelle intervenait l'admission des nouveaux membres, rien n'avait été précisé en ce qui concerne le barème à adopter pour ces contributions.

Le Dr. Walker demande toutefois qu'aucune décision définitive ne soit prise sur une question aussi complexe avant que le Conseil se soit réuni en séance secrète.

A une question qui lui est posée par M. PIERCE, le Dr. WALKER répond qu'on n'a pas encore prévu les bases sur lesquelles seront établies les contributions des nouveaux membres admis au cours de l'année 1948, mais que l'on pourrait peut-être appliquer le même principe, c'est-à-dire fixer ces contributions suivant le barème qui sera adopté pour 1949.

Le Dr. OPOCENSKY désire savoir si les contributions des nouveaux membres, afférentes à l'année 1947, et qui seront payées seulement en 1948, seront versées au Budget ou au Fonds de Roulement.

Le Dr. WALKER répond qu'on espère obtenir le paiement de ces contributions avant la fin de l'année. Sinon, ces membres se classeront dans la même catégorie que les anciens membres qui n'ont pas encore versé leur contribution pour 1947. Toutefois, aucune décision n'a encore été prise par le Conseil au sujet des paiements arriérés.

Le Prof. PHOTIADES attire l'attention du Conseil sur la question des arriérés, qu'il juge très importante. Les contributions déjà reçues ont constitué une fortune, et en particulier une fortune mobilière. Il n'est pas juste que cette fortune ait été constituée par quelques-uns seulement.

Le Dr. WALKER estime qu'il n'appartient pas au Conseil de discuter ces questions dans le détail. Il demande que sa motion soit examinée pour être soumise à la Conférence générale sous forme de recommandation. Ce serait ensuite la tâche de la Commission administrative et des Relations extérieures de l'étudier à fond.

Pour la même raison, il ne croit pas que le Conseil doive discuter dans le détail, la question du Fonds de Roulement et des contributions que peuvent y apporter les nouveaux membres. Il suffirait d'autoriser le Directeur général à soumettre à la Conférence générale un document relatif à l'augmentation éventuelle du Fonds de Roulement. Si le Conseil est d'accord, le Dr. Walker modifiera lui-même ses propositions en ce sens.

La suggestions du Dr. Walker est adoptée.

Il est une autre question sur laquelle le Dr. Walker tient à attirer l'attention du Conseil : celle de la monnaie dans laquelle seront payées les contributions, y compris la contribution de la Chine. Il propose que les décisions à ce sujet soient réservées pour une séance secrète.

Le Prof. CHEW YUAN, répondant à une question du Président, déclare qu'il lui est indifférent de voir la situation particulière de la Chine discutée immédiatement, et à la demande du Prof. PUOTIADIS le Conseil en entreprend l'examen.

Le Dr. WALKER, estimant qu'il s'agit là d'une question d'ordre général, demande au Secrétariat d'apporter quelques précisions sur la situation financière de l'Organisation en ce qui concerne les devises. Il croit sage d'adopter une ligne de conduite tendant à admettre les différentes monnaies dans la mesure où ce sera commode pour l'Unesco et pour les membres.

Le Dr. LAVES précise que la question de la contribution de la Chine a fait l'objet d'un sérieux examen et propose que la note contenue dans le rapport à ce sujet soit modifiée de façon à fixer pour ce pays un paiement de 90% de sa contribution en francs français et 10% en dollars. Ceci se justifierait, dit-il, du fait que les dépenses encourues par l'Unesco pour l'entretien de postés de coopération scientifique en Extrême-Orient nécessitent des dollars.

En ce qui concerne les besoins de l'Organisation en devises, le Secrétariat envisage de préparer un rapport. Toutefois, le Dr. Laves indique que les dépenses de l'Organisation au cours des neuf premiers mois de 1947 se chiffrent à 2.400.000 dollars, se répartissant ainsi : 62,5% en francs français, 7,4% en sterlings, 30,1% en dollars.

Ces chiffres ne peuvent être pris comme base pour les années à venir, mais si la Conférence générale adopte le programme de 1948, qui prévoit en particulier une augmentation des crédits affectés aux bourses et subventions, ceux-ci payables en dollars, il sera sage d'envisager pour 1948, les chiffres suivants : francs français, 60%; sterlings, 7%; dollars, 33%.

D'autre part, les contributions attendues semblent devoir se répartir comme suit : francs français, 23%; sterlings, un peu moins de 25%; dollars américains, environ 52%. Des dispositions spéciales ont été prises en faveur du Mexique, en raison des dépenses nécessitées par la Conférence générale.

Revenant à la proposition du Secrétariat relative à la Chine, le Prof. PHOTIADES demande qu'elle soit adoptée sans discussion prolongée. Toutefois, il demande que la proposition soit présentée non par le Secrétariat mais par un membre du Conseil exécutif.

Le Dr. WALKER fait remarquer à ce sujet, que l'Acte constitutif de l'Unesco autorise le Directeur général à faire des propositions au Conseil exécutif.

Apportant le point de vue de son Gouvernement, le Dr. CHEN YUAN rappelle que dans un premier projet présenté à la Section permanente, la contribution de la Chine avait été prévue totalement en francs français. Pourquoi la Chine serait-elle appelée à verser des dollars et non des francs, puisque le franc fait partie des trois monnaies admises au Budget de l'Organisation. Le Gouvernement chinois est prêt à verser sa contribution en toute monnaie dont il pourra disposer, mais pour le moment il lui est difficile de se procurer des dollars. Il s'efforcera, si on le lui demande, de payer en dollars les 10% prévus, mais sans en comprendre la raison.

Le Prof. AUGER estime que l'explication a été donnée par le Dr. Laves lorsqu'il a fait allusion aux postes de coopération scientifique d'Extrême-Orient.

M. EISENHOWER se demande pourquoi on imposerait à la Chine d'apporter des dollars, alors que les états financiers font ressortir un apport de 52% et des dépenses de 32% seulement en dollars.

Se plaçant d'un point de vue plus général, le Dr. EL DIWANY pense que l'on pourrait tout simplement prévoir en monnaie chinoise la partie représentant les dépenses encourues pour les postes de coopération scientifique en Chine, en s'inspirant de ce qui vient d'être fait pour le Mexique.

Le DIRECTEUR GENERAL ADJOINT précise qu'en effet la contribution de la Chine avait été prévue d'abord en francs français. Si donc, dit-il, la Chine consent à aider l'Unesco en versant 10% de sa contribution en dollars, cette dernière acceptera volontiers; mais n'a pas l'intention d'insister sur ce point.

Quant à la proposition du Dr. El Diwany relative à des paiements éventuels en monnaie nationale, elle entraînerait une comptabilité extrêmement compliquée et ouvrirait la porte à des échanges difficiles sur le plan international, qui risqueraient de restreindre l'activité de l'Unesco. La question des changes pose de gros problèmes et il importe qu'une réserve en dollars soit constituée dans la plus large mesure.

M. EISENHOWER, maintenant son point de vue, juge inutile de demander à la Chine une opération difficile alors que l'apport total en dollars dépasse largement les dépenses en cette monnaie.

Le DIRECTEUR GENERAL ADJOINT explique que le Secrétariat désire éviter d'avoir à transformer des monnaies faibles en monnaies fortes, ce qui entraîne toujours une perte.

Le Prof. KRUYT propose qu'en définitive la Chine soit autorisée à verser la totalité de sa contribution en francs français.

Le Prof. PHOTIADES retire sa motion et la proposition du Dr. Kruyt est acceptée.

M. PIERCE tient toutefois à préciser que s'il a donné son adhésion sur ce point, c'est en raison de la décision originale à laquelle a fait allusion le Dr. Laves, prévoyant pour la Chine, un tel mode de paiement.

Selon le Dr. WALKER, la question a été mal posée. Le Secrétariat seul a examiné ce problème, et aucune décision n'a, à l'origine, été soumise au Conseil.

D'ailleurs, ajoute-t-il, les décisions relatives aux monnaies dans lesquelles seront payées les contributions ne devraient plus, à l'avenir, appartenir au Conseil exécutif, mais être du ressort de la Conférence générale.

Le Dr. Walker suggère donc que le Directeur général soit invité à présenter à la Conférence un rapport détaillé sur :

1. les besoins en devises;
2. les conditions d'exécution des mesures prises en ce domaine pour l'année en cours;
3. la procédure suivant laquelle les fonctionnaires de l'Organisation sont autorisés à convertir en monnaie forte une partie du traitement qu'ils reçoivent en monnaie faible.

Cette proposition est adoptée

Mais le Dr. EL DIWANY insiste pour que soit examiné avec attention le problème du paiement partiel en monnaie nationale pour les Etats sur le territoire desquels l'Unesco doit engager des dépenses. C'est le cas pour l'Egypte, dit-il, et celle-ci, qui ne fait plus partie de la zone sterling, éprouve maintenant des difficultés à se procurer des monnaies fortes.

Le PRESTON fait remarquer que cette question doit faire l'objet de négociations directes avec le Secrétariat.

Le Dr. WALKER signale que le Comité des Finances a approuvé un amendement à l'article 11 du Règlement financier, tendant à donner au Conseil exécutif la tâche de déterminer les monnaies dans lesquelles les contributions devront être payées. Cette tâche, qui appartenait à la Conférence générale, avait été dévolue pratiquement au Conseil exécutif et on envisageait de la lui confier définitivement. Mais il est apparu que cette solution ne serait pas satisfaisante. Le Dr. Walker propose donc qu'il soit recommandé à la Conférence de ne modifier en rien l'article 11 du Règlement financier.

Cette proposition, appuyée par le Dr. PHOTIADES, est adoptée.

La séance est levée à 13 h.20



Cons.Exec/11e Sess/S.R.6
MEXICO, 4 novembre 1947

(Les membres du Conseil exécutif sont priés de bien vouloir soumettre au plus tôt leurs corrections à M.S.G. GEBELT, Salle 114)

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONSEIL EXECUTIF

Quatrième Session

Procès-verbal provisoire de la Sixième séance tenue le mardi 4 novembre 1947, à 15h.30 à la Escuela Nacional de Maestros de Mexico.

Etai ent présents : S.Exc.le Dr. MARTINEZ-BAEZ, (Mexique), Président de séance

Vice-Présidents : Le Professeur P.AUGER (France)

Membres :

Le Professeur P. CARNEIRO (Brésil)
Le Professeur CHEN YUAN (Chine)
M.Milton S. EISENHOWER (Etats-Unis)
Le Doyen R.Mac KEON
Le Professeur H.R.KRUYT (Pays-Bas)
Sir John P.R. MAUD (Royaume-Uni)
Son Exc.le Dr. Jan OPOCENSKY (Tchécoslovaquie)
Le Professeur A. PHOTIADES (Grèce)
Sir Sarvepalli RADHAKRISHNAN (Inde)
Le Professeur A. SOMMERFELT (Norvège)
Le Professeur L. VERNIERS (Belgique)
Le Dr. E.R. WALKER (Australie)

Suppléants :

Le Dr. H.F. EL DIWANY (Egypte) Suppléant de
S.Exc. Shafik GHORBAL Bey.
S.Exc. le Colonel J. JONES-PARRA (Venezuela)
Suppléant S.Exc. le Dr. PARRA-PEREZ
S.Exc. M. S.D. PIERCE (Canada), Suppléant de
S.Exc. M. Victor DORE
S.Exc. M. Vedit UZGOREN (Turquie) Suppléant de
M. Rosat Nuri GUNTEKIN
M.J. ZANIEWICKI (Pologne) Suppléant du Profes-
seur M. FALSKI

Observateurs :

Nations Unies : M. METRAUX

Organisation interna-
tionale du Travail : Le Dr. E. JIMEMEZ

Point 8 de l'Ordre du Jour : Questions financières (fin)

M. PIERCE soulève la question des contributions qui n'ont pas encore été recouvrées. Au 31 août, le montant en était de 1,700.000 dollars. Est-ce que la question est du ressort du Conseil exécutif ?

Le DIRECTEUR GENERAL ADJOINT précise que c'est au Conseil de décider si la question doit figurer à son ordre d' jour et s'il lui est possible de faire quelque chose. Le Directeur général a déjà tenté tout ce qui était en son pouvoir; le Secrétariat a annoncé qu'il publierait la liste des pays ayant acquitté leurs contributions et de ceux qui ne l'ont pas fait. Si le Conseil peut renforcer l'action du Directeur général en signalant la chose aux pays intéressés, ce n'en sera que mieux.

Le Professeur CARNEIRO rappelle les difficultés rencontrées par beaucoup de nations qui doivent engager une longue procédure pour obtenir des crédits spéciaux, en raison de la date tardive à laquelle sont fixés le montant du budget et la participation de chaque Etat à ce budget. C'est ainsi que cette année le Conseil exécutif a fixé ce montant très tardivement et que le Gouvernement brésilien a dû attendre le mois de mai pour demander au Congrès l'ouverture de crédits spéciaux. En conclusion, le Professeur Carneiro est heureux d'annoncer que, toutes les formalités étant accomplies, le Gouvernement brésilien va pouvoir donner incessamment l'ordre de payer.

Sir John MAUD, constatant que la Conférence ne manquera pas de demander des indications au Conseil, propose l'insertion - après le paragraphe adopté le matin même sur les devises - d'une résolution demandant : a) un état des contributions versées à telle date qui semblera la plus commode; b) un état des contributions dont on espère le recouvrement et de celles qui ne pourront être recouvrées. Ces états, établis par le Secrétariat et soumis au Conseil avant la fin de la présente session, permettront de se prémunir contre les critiques que ne manquerait pas de susciter l'absence de toute précision sur ce point.

Le Professeur SOMMERFELD appuie la résolution de Sir John Maud et désire connaître la proportion des contributions non encore recouvrées.

Le DIRECTEUR GENERAL ADJOINT précise que l'on a demandé à Paris l'état arrêté au 31 octobre 1947.

La résolution de Sir John Maud est adoptée.

Prévisions budgétaires pour l'exercice financier 1948 (Doc.2C/2.
Annexes D et E)

Le Dr. WALKER précise que ce document n'a pas été examiné par le Comité des Finances et que le Conseil exécutif n'a pas à le discuter, car il s'agit d'une annexe au Livre Bleu qui n'était pas prête au moment de l'impression des "Prévisions budgétaires pour l'Exercice financier de 1948". En tant que tel, il est présenté directement à la Conférence générale par le Directeur général.

Le Professeur PHOTIADES désire savoir si le document en question tient compte de certaines demandes présentées le 31 octobre dernier au Comité des Finances.

Le DIRECTEUR GENERAL ADJOINT précise que les Prévisions budgétaires constituent un état comptable présenté par le Directeur général et que, ainsi qu'il est spécifié à la page 56 (page 49 texte anglais), "afin de donner à la Conférence générale une idée plus précise de la situation financière de l'Unesco, en s'appuyant sur les tout derniers chiffres, les états D et E (dans la mesure où ils intéressent les dépenses) seront distribués vers le 15 octobre 1947". Ils n'ont donc rien à voir avec le Comité des Finances ou avec le Conseil exécutif.

Le Professeur PHOTIADES estime que le Tableau X n'est pas en accord avec les précisions qui viennent d'être fournies.

Le PRESIDENT conclut que les Annexes D et E au Document 2 C/2 doivent être transmises directement à la Conférence générale.

Comité de cinq membres chargé de prendre contact avec le Comité des
Candidatures au sujet du choix des Présidents et Rapporteurs des
Groupes de Travail

M. de BLONAY (du Secrétariat) donne lecture des noms proposés pour le Comité de cinq membres dont la création avait été demandée par Sir John Maud lors de sa deuxième séance du Conseil : le Dr. Martinez Baez, Sir John Maud, M. Eisenhower, le Professeur Chen Yuan, le Professeur Auger.

Le PRESIDENT indique que ce Comité pourra se réunir après la clôture de la session du Conseil, vraisemblablement le mercredi 5 novembre après-midi.

Rapport de la Commission de Belem sur l'Hyléa amazonienne

Le Professeur CARNEIRO, constatant que le point 5 de de l'ordre du jour n'a pas été épuisé, demande au Président de veiller à ce que le Rapport de la Commission de Belem puisse être présenté avant la fin de l'actuelle session du Conseil.

Le PRESIDENT précise que la discussion en a été remise jusqu'à l'arrivée des documents qui ne sont pas encore parvenus à Mexico; il veillera à ce que le Conseil dispose du temps nécessaire à l'étude de cette question.

Projet de Formule de Résolution (Document 20/19 - Annexe 1)

Le Dr. WALKER rappelle qu'il a été demandé au Comité du Programme de rédiger une Formule de Résolution. Le temps ayant fait défaut, le Dr. Walker demande au Conseil s'il désire prendre connaissance de cette formule lorsqu'elle sera au point ou s'il pense qu'on peut la soumettre directement à la Conférence générale.

Sir John MAUD pense que le Comité du Programme peut présenter la Formule à la Conférence générale au nom du Conseil exécutif, d'autant plus que rien n'empêche les membres du Conseil qui ne font pas partie du Comité du Programme, de faire connaître leurs idées au Président dudit Comité.

Le Professeur PHOTIADES appuie la proposition de Sir John Maud, mais il demande que le texte adopté pour la Formule de Résolution soit communiqué aux membres du Conseil exécutif avant de l'être à la Conférence générale.

La proposition de Sir John Maud, complétée par celle du Professeur Photiades, est adoptée.

M. ZANIEWICKI ayant rappelé que l'ordre du jour du Conseil est loin d'être épuisé, le PRESIDENT note qu'on ne peut empêcher les membres du Conseil d'exprimer le ur point de vue, ni limiter leur temps de parole.

Comité consultatif en matière de Finance et d'Administration

Le Dr. WALKER fait remarquer que le Conseil exécutif et son Comité des Finances ont eu de lourdes responsabilités cette année; leurs membres ont eu beaucoup à faire et il leur a fallu prendre des décisions sans pouvoir consulter des experts. Aussi le Dr. Walker a-t-il proposé au Comité des Finances, et propose-t-il aujourd'hui au Conseil, la création d'un Comité consultatif en matière de Finance et d'Administration. Voici le texte de la résolution qu'il propose :

"F. COMITE CONSULTATIF EN MATIERE DE FINANCE ET D'ADMINISTRATION

1. Le Comité consultatif est institué conformément à l'Article V B-10 de l'Acte constitutif, pour permettre au Conseil de prendre l'avis de personnes qualifiées, sur des questions de finance et d'administration qui sont de leur compétence.
2. Le Comité consultatif se composera d'experts en matière de finance et d'administration, dont le nombre ne devra pas dépasser cinq et qui seront proposés par des Gouvernements dont la liste sera arrêtée par une résolution spéciale du Conseil.
3. Le Comité élira son Président et établira son règlement intérieur. Le Directeur général lui fournira un secrétariat.
4. Le Comité examinera toutes questions de finance ou d'administration qui lui seront soumises à la suite d'une résolution du Conseil exécutif ou de l'un de ses Comités, et il en fera rapport audit Conseil.
5. Le Comité se réunira chaque fois que son Président le jugera nécessaire et il pourra aussi, compte tenu de toutes instructions émanant du Conseil exécutif ou du Président agissant au nom de ce Conseil, procéder, lorsqu'il le jugera nécessaire, à tout échange de vues avec le Directeur général et les fonctionnaires désignés par ce dernier. Le Directeur général fournira au Comité tous renseignements dont celui-ci pourrait avoir besoin.

Le Dr. Walker précise que les Nations Unies possèdent un organisme de ce genre, mais beaucoup plus indépendant. Cependant il estime que le Comité consultatif ne doit pas "persécuter" inutilement le Secrétariat et qu'il faut que son travail soit contrôlé par le Conseil exécutif et plus particulièrement par le Comité des Finances.

M. Milton EISENHOWER demande si l'on ne pourrait pas, pour réduire les dépenses, limiter à trois (au lieu de cinq), le nombre des membres de ce petit Comité. Il voudrait, en outre, être certain que les pouvoirs qui sont donnés au paragraphe 5 au Président du Comité en question, ne pourront, chaque fois, s'exercer qu'à la suite d'une résolution du Conseil exécutif ou d'un de ses comités.

Le Dr. WALKER estime que l'on pourrait, en effet, se contenter de trois experts. Il déclare, d'autre part, que les pouvoirs du Président n'auront à s'exercer que dans les limites indiquées par M. Eisenhower.

Le Professeur AUGER ayant demandé quelques explications complémentaires à propos du paragraphe 2, M. Walker explique que la proposition est la suivante :

Le Conseil exécutif inviterait trois gouvernements à nommer chacun un expert; on a supposé, en rédigeant la résolution, que le Conseil exécutif ratifierait ensuite automatiquement le choix des gouvernements.

Le DIRECTEUR GENERAL ADJOINT pense qu'il serait préférable de demander simplement aux gouvernements de présenter plusieurs noms d'experts parmi lesquels le Conseil exécutif pourrait faire son choix.

L'expérience prouve, en effet, que lorsque les gouvernements ont à procéder à des nominations de ce genre, ils ne désignent pas toujours les personnes les plus compétentes.

Le Directeur général adjoint désire, d'autre part, attirer l'attention des membres du Conseil sur les délais et les dépenses qu'entraînerait la création de ce petit Comité d'experts. Il leur rappelle quelles seront, une fois ce Comité créé, les différentes étapes à parcourir pour aboutir finalement au vote du budget par la Conférence.

- 1) Le budget devra être préparé par le Secrétariat.
- 2) Il devra être soumis au petit Comité d'experts.
- 3) Il devra être voté par le Comité des Finances du Conseil exécutif.
- 4) Il devra enfin être soumis à la Sous-Commission du Budget, puis à la Conférence générale elle-même.

Quant aux dépenses entraînées par la création d'un Comité, le Directeur général adjoint déclare avoir lui-même calculé que, pour un Comité composé de quatre personnes et siégeant pendant une vingtaine de semaines, une somme de 20.000 dollars environ sera nécessaire. Cette somme ne tient d'ailleurs compte, ni des frais de voyage (il faudrait, pour limiter ceux-ci, que les experts fussent choisis dans la zone européenne), ni des dépenses correspondant au travail du Secrétariat.

Compte tenu de ces faits, le Directeur général adjoint pense que dans un avenir plus ou moins proche, le Conseil exécutif sera amené à modifier le mandat du Comité d'experts en question.

Le Dr. WALKER se déclare prêt à assouplir le texte de sa résolution. Il désire toutefois répondre à certaines des objections du Directeur général adjoint.

En ce qui concerne les délais, il est certain qu'il y a déjà, pour l'établissement du budget, une étape de plus à l'Unesco qu'aux Nations Unies. Les Nations Unies n'ont pas de Conseil exécutif, de sorte que leur budget peut être présenté directement aux Etats Membres. Dans le cas de l'Unesco, le budget doit, avant d'être communiqué aux Etats Membres, être soumis au Comité des Finances et du Conseil exécutif. Il est évident que la création du Comité d'experts en question ajoutera encore une étape supplémentaire à celles qui existent déjà. Mais les délais entraînés ne seront pas très longs. Cette année, le Comité des Finances n'a pu prendre connaissance du budget que le jour même où il a été réuni et il a dû le voter sans avoir pu l'établir à fond; et ce budget avait pu préalablement être examiné par un groupe d'experts, le Comité des Finances aurait été délivré de bien des scrupules et l'examen en question n'aurait d'ailleurs pas demandé plus d'une semaine.

Le comité de caractère analogue qui a été créé aux Nations Unies doit s'occuper, non seulement du budget de l'O.N.U. mais aussi de celui d'autres institutions. C'est pourquoi il doit siéger environ 20 semaines. A l'Unesco, une semaine suffirait. Le Docteur Walker rappelle qu'il a d'autre part accepté que le nombre des membres dudit Comité fût limité à trois. Les dépenses seraient donc beaucoup moins élevées que ne l'a indiqué le Directeur général adjoint.

En réponse à une question du Président, le Dr. Walker déclare qu'il ne croit pas nécessaire de mentionner dans la résolution que les frais entraînés par le comité en question seront supportés par l'Unesco. Il estime que cela va de soi, puisque c'est là la méthode couramment adoptée lorsque des groupes d'experts se réunissent sur la proposition du Conseil exécutif.

Le PRESIDENT met ensuite aux voix le paragraphe 2 de la Résolution, amendé par le Dr. Walker et ainsi libellé :

2. The Advisory Panel shall consist of not more than three experts on finance and administration, selected by the Board from names suggested by Governments, to be determined by special resolution of the Board. The period of appointment of the members of the panel will be determined by the Board.

Cet amendement est adopté.

La résolution avec l'amendement est également adoptée.

Le Dr. WALKER fait remarquer que cette proposition devra être ratifiée par la Conférence générale. Elle pourra lui être soumise en même temps que les autres projets de création du nouveau comité.

On passe ensuite au Point 10 de l'Ordre du jour - Relations extérieures.

M. de BLONAY commente le document Cons.Exec/4e Sess./2B - Projet d'Accord avec l'Organisation internationale du Travail. Il indique que le projet a déjà été accepté par l'Organisation internationale du Travail et qu'il a été communiqué aux Etats Membres de l'Unesco et à l'ONU. Aucun commentaire n'a été reçu à son sujet.

Sir John MAUD, appuyé par le Professeur Photiades, propose que le Conseil exécutif approuve le Projet d'Accord.

Le document Cons.Exec/4e Sess./2B est adopté à l'unanimité.

M. de BLONAY commente ensuite le document Cons.Exec.4e sess./...
Projet d'Accord avec l'Organisation de l'Alimentation et de l'Agriculture.

Il indique que le projet a déjà été accepté par l'O.A.A. et qu'il a été communiqué aux Etats Membres de l'Unesco et à l'ONU. Sur la demande de l'O.A.A. le paragraphe 2 de l'article III de cet accord avait été libellé d'une manière un peu différente du paragraphe qui lui correspond dans l'Accord avec l'Organisation internationale du Travail. Depuis, on a reçu du Secrétariat général des Nations Unies un commentaire indiquant que l'O.A.A. était maintenant d'accord avec l'ONU pour que ce paragraphe fut ainsi libellé :

Any such joint committee shall consist of an equal number of representatives of each Organization; the number of representatives to be designated by each Organization shall be agreed on between the two Organizations; the United Nations shall be invited to designate a representative to attend the meetings of the Committee; the Committee may also invite other specialized Agencies to be represented at its meetings as may be found desirable."

Cet amendement est approuvé.

Le document Cons. Ex./4e Session/2A est adopté.

Le DIRECTEUR GENERAL ADJOINT commente ensuite la question des relations avec l'Union Postale Universelle et avec l'Organisation internationale des Réfugiés. L'Union Postale Universelle est maintenant une institution des Nations Unies. L'Organisation internationale des Réfugiés va, de son côté, sortir du stade préparatoire.

Le Directeur général adjoint demande au Conseil s'il est d'accord pour donner au Directeur général l'autorité voulue pour conclure avec ces organisations des accords analogues à ceux que l'on se propose de passer avec l'Organisation internationale du Travail et avec l'O.A.A.

Le Conseil exécutif se déclare d'accord sur ce point.

On passe ensuite au point 10b) de l'Ordre du Jour - Relations avec les Organisations internationales non gouvernementales. On examine le document Cons.Exec/Com.Ong/1re Sess/4 établi par le Comité des Relations avec les Organisations internationales non gouvernementales.

Le Professeur AUGER, Président de ce Comité, commente le document.

Le Professeur SOMMERFELD fait remarquer que la liste qui figure au parag. II (page 11 du texte français) avait été établie pour la seconde session du Conseil exécutif et qu'il y aurait peut être lieu de la réviser.

Sir John MAUD se déclare prêt à approuver le document à condition que le Conseil accepte l'amendement suivant :

"Il est proposé :

1) que les arrangements contractuels soient revus chaque année,

2) que les accords formels conclus avec les différentes organisations soient des accords individuels,

3) que tout arrangement contractuel fait par le Directeur général soit ~~par~~ par le Comité des Relations avec les Organisations internationales non gouvernementales"

Sir John Maud indique que la raison pour laquelle il demande cette dernière clause est qu'il est parfois difficile de distinguer entre un "contrat" et une "subvention".

M. EISENHOWER approuve les observations de Sir John Maud. Il aurait également d'autres amendements à proposer, mais il y renonce en raison de manque de temps.

Le Professeur AUGER désire répondre à certaines des objections de Sir John Maud. Il fait remarquer que la liste qui figure au parag. C est prévue comme devant faire l'objet d'une révision périodique. Quant à la deuxième liste, elle n'est valable que pour cette année seulement.

En ce qui concerne les contrats et les subventions, ils sont prévus comme ne devant porter que sur des durées limitées. On pourra, si le Conseil exécutif le désire, fixer cette durée à un an et le Conseil pourra décider de l'importance des subventions à accorder.

Sir John MAUD n'est pas entièrement satisfait par les explications du Professeur Auger et il désire voir adopter la formule qu'il a proposée.

Le Professeur PHOTADIES propose, d'autre part, que, pour mettre le mandat du Comité des Relations avec les Organisations internationales non gouvernementales en harmonie avec ceux des autres Comités, on modifie légèrement le parag. E du document. Il faudrait, au point 3 du parag. E, au lieu de "le Comité peut se réunir en séance extraordinaire sur la demande de l'un de ses membres..." pouvoir lire "le Comité peut se réunir en séance extraordinaire sur la demande de deux de ses membres....." Il faudrait, en outre, indiquer que le Comité élit son propre Président.

Les amendements proposés par Sir John Maud et par le Professeur PHOTIADES sont approuvés.

Le document tout entier, avec les amendements, est approuvé.

On passe ensuite à l'examen du point 10 b) ii) - Lignes de conduites à suivre à l'avenir en ce qui concerne les subventions.

Le Directeur général indique que l'on dispose à ce sujet du document de travail 20/75 et il propose que ce document soit transmis à la Conférence générale.

Le document en question est approuvé.

On passe ensuite à la discussion du point 11: 3ème session de la Conférence générale.

Sur la proposition du Directeur général, soutenue par le Professeur Sommerfelt, on décide de remettre l'examen de cette question à une séance ultérieure du Conseil exécutif.

On revient ensuite au point 5 b) de l'ordre du jour: Examen du Rapport présenté à la Conférence générale par le Président du Conseil exécutif au sujet des activités de ce Conseil.

Le Dr WALKER rappelle qu'il a été décidé antérieurement que, en présentant à la Conférence le rapport du Directeur général, le Président du Conseil exécutif y joindrait un rapport sur les activités du Conseil.

Le Dr Walker s'est rendu récemment à Bruxelles, où il a vu M. Doré, et c'est à la suite de cette entrevue qu'il a préparé le rapport en question sous sa forme actuelle. Il faudra évidemment faire quelques additions à ce rapport afin qu'il y soit fait état de ce qui a été fait aujourd'hui même par le Conseil, et en particulier de la création du petit Comité d'Experts dont il a été question au début de la séance.

Le Dr Walker propose d'introduire à ce sujet dans le rapport le paragraphe suivant:

"At the same time the Board proposes, in the coming year, to take action under Article V B 10 of the Constitution, and to establish a small panel of financial and administrative experts who can be consulted by the Board and its Committees from time to time as may be required".

Le Dr Walker indique d'autre part que l'on avait d'abord envisagé de faire un commentaire détaillé sur le rapport du Directeur général. On y a maintenant renoncé. Aussi le Dr Walker propose-t-il de modifier comme suit la fin du rapport:

L'avant dernier paragraphe contiendrait simplement les mots suivants:

"In all this work the Board has been greatly assisted by the Secretariat".

Et le dernier paragraphe serait remplacé par ce qui suit:

These observations on the activities of the Board since the First General Conference are intended to supplement the Director General's Report which is now presented to you. The Board has decided not to offer any comments on the contents of the Report of this occasion except to express the hope that the General

Conference will carefully consider the progress made in 1947 and give clear instructions as to the work to be undertaken in the year that lies ahead.

The Programme proposals drawn up by the Board for consideration by the Conference were formulated in July, 1947. They represent a further stage in the definition of Unesco's proper sphere of activities which was begun by the Preparatory Commission, and continued by the First General Conference and by the Board when it approved the Programme for 1947. The Board does not regard this process, which is one of selecting from among the many things that Unesco could do, those that are most important and most urgent, as being yet completed. Since the Programme proposals for 1947 were drawn up all peace-loving peoples have been greatly disturbed by the evidences of growing international tension, and the suspicion and mistrust that exist between the nations at this time. With this in mind, the Executive Board invites the General Conference to examine the proposed programme critically, in order that Unesco's resources may be concentrated upon those activities that are most closely related to Unesco's purpose, as laid down in Article I of the Constitution, namely, "to contribute to peace and security by promoting collaboration among the nations through education, science and culture."

The Executive Board also expresses the hope that the Conference will find it possible to issue firm and detailed directives relating to the Programme and the Budget, in order that the Board and the Director General may have the clearest guidance as to the activities which should be pursued in the coming year. "

Sir John Maud considère que c'est une erreur que de citer au paragraphe 2 du texte ci-dessus quelques phrases de l'article I de l'exclusion du reste de l'article. Il propose donc que le paragraphe se termine sur les mots: "as laid down in the Constitution".

Une discussion générale s'engage à ce sujet et l'on se met finalement d'accord pour supprimer la citation et pour dire simplement: "as laid down in Article I of the Constitution".

Le Dr WALKER estime que le rapport du Président du Conseil exécutif devrait être revu, au point de vue de la rédaction, par quelques Membres du Conseil. On décide donc de nommer un petit Comité à cet effet. Sur la proposition du Dr Walker, on convient que ce Comité comprendra le Dr Walker lui-même et les deux vice-présidents. Sur une motion de M. DIWANY, on décide d'y adjoindre également Sir John Maud. M. MacKEAN demande que M. Eisenhower, qui a dû aujourd'hui quitter la séance, fasse également partie de ce groupe. Cette proposition est approuvée. Le Comité comprendra donc cinq personnes:

Le Dr Walker,
Les deux Vice-Présidents,
Sir John Maud,
H. Eisenhower.

M. de BLONAY indique ensuite quels sont les points que le Conseil exécutif a encore à traiter, à savoir les points 5 d, 7 a, b, c, d; 8 f; 9 d; 10 c; 12 et 13.

La séance est levé à 19 heures.



Cons. Exec/4e Sess/S.R. 7
MEXICO, 5 novembre 1947

(Les membres du Conseil exécutif sont priés de bien vouloir soumettre au plus tôt leurs corrections à M. S. G. GEBELT, Salle 14)

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONSEIL EXECUTIF

Quatrième Session

Procès-verbal provisoire de la septième séance tenue le mercredi 5 novembre 1947 à 11 heures à la Escuela Nacional de Maestros de Mexico.

Etaient présents :

Vice-Présidents : Prof. P. AUGER (France), Président de Séance
S. Exc. le Dr. M. MARTINEZ BALZ (Mexique)

Membres : Prof. P. CARNEIRO (Brésil)
Prof. CHEN YUAN (Chine)
Prof. H. R. KRUYT (Pays-Bas)
Sir John P. R. MAUD (Royaume-Uni)
S. Exc. le Dr. Jan OPOCENSKY (Tchécoslovaquie)
Prof. A. PHOTIADES (Grèce)
Sir Sarvepalli RADHAKRISHNAN (Inde)
Prof. A. SOMMERFELT (Norvège)
Prof. L. VERNIERS (Belgique)
Dr. E. R. WALKER (Australie)

Suppléants : Dr. H. F. EL DIWANY (Egypte) Suppléant de
S. Exc. Shafik GHORBAL Bey
S. Exc. Le Colonel J. JONES-PARRA (Venezuela),
Suppléant de S. Exc. le Dr. PARRA-PÉREZ
Le Doyen R. MCKEON (Etats-Unis) Suppléant de
M. Milton S. EISENHOWER
S. Exc. M. S.D. PIERCE (Canada), Suppléant de
S. Exc. M. Victor DORE
S. Exc. M. Vedit UZGOREN (Turquie), Suppléant
de M. Rosat Nuri GUNTEKIN
M. J. ZANTEWICKI (Pologne), Suppléant du
Prof. M. PAJSKI

Observateur : Nations Unies : M. METRAUX

Point 10 c de l'Ordre du Jour : Relations avec l'Allemagne

LE PRESIDENT propose de commencer la séance par la discussion du document 2C/87, relatif à la mise en oeuvre du programme de l'Unesco en Allemagne.

LE PROFESSEUR SOMMERFELT souligne la nécessité pour l'Unesco d'étendre son action à l'Allemagne en vue de combattre l'influence des théories fascistes. Il reconnaît que la question est complexe et délicate et émet quelques doutes quant à la possibilité d'une action très étendue en ce domaine.

Quant au document 2C/87, il contient, dit-il, d'excellentes choses, mais il serait nécessaire d'établir un plan plus précis. D'autre part, certaines des propositions qui y sont formulées se situent en dehors des préoccupations de l'Unesco, telles par exemple, celles qui se rapportent aux questions d'hygiène et qui sont plutôt du ressort de l'Organisation mondiale de la santé.

En ce qui concerne les échanges de personnes, il serait bon évidemment que les Allemands puissent connaître les autres pays, mais la situation peut être délicate du fait qu'il subsiste dans de nombreux pays certaines préventions vis-à-vis des Allemands. En tout état de cause, la Norvège est prête à contribuer à l'action envisagée par l'Unesco.

Le Professeur Sommerfelt estime en outre que les méthodes qui seront appliquées à l'Allemagne devront pouvoir être utilisées dans d'autres pays.

Il rappelle le travail déjà accompli à ce sujet par la Conférence des Ministres alliés de l'éducation qui s'est réunie à Londres en 1945 et demande qu'il en soit tenu compte.

Il propose une motion tendant à concentrer sur un nombre limité de projets les travaux que l'Unesco entreprendra en Allemagne et qui devront viser à éliminer l'influence des théories fascistes et en particulier à faire disparaître le concept du "peuple de seigneurs".

Il se montre sceptique quant à l'utilité d'une Université qui serait créée par l'Unesco en Allemagne.

LE PRESIDENT se déclare entièrement d'accord avec le Professeur Sommerfelt et reconnaît que le document 2C/87, tel qu'il est présenté, n'est pas satisfaisant.

Il serait très dangereux, dit-il, de créer en territoire allemand ou autrichien une Université internationale. Un centre de civilisation européenne aurait plutôt sa place soit en Hollande, soit en Suisse, soit dans le Royaume-Uni.

Reconnaissant que l'action de l'Unesco ne doit pas empiéter sur celle d'autres organismes tels que l'Organisation mondiale de la Santé et l'Organisation internationale de l'Agriculture, il appuie fortement la motion proposée par le Prof. Sommerfelt en vue de limiter cette action. Il demande également à ce propos que soit modifié le texte de la page 3 du document 2C/87, relatif à des contacts entre le Directeur général et les membres du Conseil de contrôle inter-allié.

À son tour, le PROFESSEUR KRUYT se déclare peu satisfait du document présenté au Conseil.

Il souligne la nécessité d'arriver à une rééducation du peuple allemand par une action efficace sous forme de pénétration et non par la création de grands organismes. Au lieu de créer une Université internationale, il faudrait encourager la pénétration des Universités allemandes par des professeurs et même des étudiants venus d'autres pays. Les Allemands ne fréquenteraient pas une Université internationale, tandis qu'ils tireraient grand profit de contacts dans leurs propres universités. Quant au bureau dont la création est envisagée à Berlin, il pourrait être utile comme centre d'action directe.

Le Professeur Kruyt se déclare d'accord sur tous les points avec le Professeur Sommerfelt.

Après avoir fait remarquer que les membres du Conseil ont disposé de très peu de temps pour étudier ce rapport qui traite d'un problème particulièrement important, M. ZANIEWIESKI se demande si ce document ne donnera pas aux Allemands l'occasion d'émettre de fâcheuses critiques à l'égard de l'Unesco.

Il propose que le Conseil exécutif nomme un comité chargé d'étudier les problèmes relatifs à l'Allemagne et qui rédigerait : 1° un rapport qui serait soumis au Conseil exécutif à la première séance qui suivra la conférence générale; 2° un rapport destiné à tous les Etats Membres, sur les possibilités d'une action en Allemagne et les moyens de rééduquer le peuple allemand.

On pourrait également charger une commission d'enquête d'étudier dans quelles mesures les Allemands sont susceptibles de bénéficier de l'action envisagée.

M. Zaniewiecki estime, comme les orateurs précédents, que le document 2C/87 ne peut être présenté à la Conférence générale.

LE PRESIDENT ne croit pas que le Conseil exécutif puisse prendre la responsabilité de créer un nouveau comité. Il propose que la question soit renvoyée à la Conférence générale pour être étudiée immédiatement par l'un de ses comités, en vue de la rédaction d'un rapport avant la fin de la conférence. De l'examen de ce rapport dépendrait l'action qui doit être entreprise cette année.

Commentant à son tour le document 2C/87, le Dr. WALKER reconnaît que la question n'a pas été traitée comme elle l'aurait dû.

D'une part, dit-il, l'Unesco ne peut ignorer le problème que pose la rééducation de l'Allemagne et des pays ex-ennemis. D'autre part, ces pays eux-mêmes s'intéressent à l'Unesco. Il faudra donc demander à la Conférence générale d'étudier les moyens de remettre ces pays en contact avec les influences démocratiques.

L'action entreprise jusqu'ici a surtout visé à créer des contacts entre l'Unesco et les autorités alliées en Allemagne. En fin d'année, le Secrétariat a cru devoir confier à la section des Relations Extérieures cette tâche qui jusque là avait été assumée par la section d'Education. C'était là une heureuse idée.

En résumé, l'Unesco n'a pu cette année effectuer que des sondages sur une question difficile. Comme il fallait apporter un document à la Conférence générale, un expert a été chargé de le préparer, au cours de la dernière semaine. Le document montre que cet expert savait peu de choses sur l'Unesco et sur les problèmes que pose l'éducation en Allemagne. Les problèmes de ce genre demandent une étude approfondie. On ne peut donc soumettre à la Conférence générale le document 2C/87.

Le Dr. Walker propose donc que le Directeur général soit invité à rédiger un rapport extrêmement bref spécifiant : 1° que tous les travaux entrepris cette année ont consisté à établir des contacts; 2° qu'un premier examen de ces questions a été effectué par le Secrétariat; 3° que la Conférence doit confier à des groupes de travail une étude plus approfondie du problème, le Conseil exécutif n'étant pas en mesure de présenter des propositions à ce sujet.

Cette proposition est appuyée par M. ZANLEWICKI et par le PROFESSEUR VERNIERS.

Ce dernier fait remarquer en outre qu'il importe de définir si l'Unesco doit agir en Allemagne d'une façon directe ou d'une façon indirecte. A son avis, il faudrait plutôt envisager une action indirecte, par l'intermédiaire des autorités d'occupation. Pour cela, il serait nécessaire d'obtenir d'abord des renseignements sur l'action déjà entreprise par ces autorités.

On pourrait ensuite mettre des manuels à la disposition des professeurs allemands. Des travaux ont été entrepris en ce sens par la commission préparatoire et il existe des documents que l'on pourra utiliser. Enfin, il faudra faire comprendre aux instituteurs et aux professeurs allemands qu'il existe en matière d'éducation une technique autre que celle de l'autorité absolue.

M. PIERCE formule quelques remarques au sujet de la forme du document 20/87, et critique en particulier la rédaction du premier paragraphe de la page 4 et de l'avant dernier paragraphe de la page 8 (annexe II), dont les termes peuvent prêter à interprétation fâcheuse.

Le Doyen Mc KEON insiste sur la nécessité d'entreprendre des négociations avec les autorités du contrôle allié, qui sont à même de donner des informations sur l'action qui peut être entreprise en Allemagne, et qui elles-mêmes désirent entrer en contact avec l'Unesco. Dans la zone américaine fonctionnent déjà des sections de contrôle sur les questions d'éducation, sur les affaires religieuses. La section d'Information des masses aurait intérêt à se procurer la documentation déjà réunie par ces sections.

En conclusion le Doyen Mc Keon se déclare d'accord avec le Dr. Walker et M. Zaniewski pour que le problème soit soumis à la Conférence générale et que celle-ci, après discussion, charge le Conseil exécutif et le Secrétariat d'établir des relations avec les autorités alliées de contrôle et de mettre sur pied un programme.

Le PRESIDENT soumet à l'approbation du Conseil le texte du projet de résolution présenté par le Dr. Walker.

Ce projet est appuyé par le Professeur PHOTIADES.

Sir John MAUD fait remarquer qu'il a été suggéré de soumettre la question à la fois à la commission du Programme et à celle du Budget et demande qu'une modification soit apportée au texte afin d'éviter à ces deux commissions d'effectuer parallèlement le même travail.

Le Doyen Mc KEON demande qu'il soit fait mention dans ce texte d'une collaboration avec les autorités de contrôle inter-alliées.

Le Dr. WALKER se déclare d'accord pour modifier son texte d'après ces deux suggestions et le PRESIDENT met aux voix le texte définitif suivant :

"Que le document 20/87 ne soit pas transmis à la Conférence générale, mais que le Directeur général soumette à la Conférence un bref rapport portant sur les points suivants :

XR

- 1° Le Secrétariat a pris des mesures préliminaires en vue d'établir des contacts avec les autorités de contrôle inter-alliées et a procédé à l'étude des problèmes qui se posent à ce sujet;
- 2° le Conseil exécutif n'a reçu aucune proposition concrète qui lui ait paru jusqu'ici devoir être soumise à la Conférence;
- 3° le Conseil recommande que la Conférence institue un groupe de travail chargé d'examiner la possibilité pour l'Unesco d'entreprendre une action utile en ce domaine, en collaboration avec les autorités de contrôle inter-alliées, et d'adresser toutes recommandations à la commission compétente."

La motion du Dr. Walker est adoptée à l'unanimité.

Le Professeur CARNEIRO lit le rapport du Comité de Reconstruction culturelle dont il est le Président :

"Comme il s'est révélé impossible, pour des raisons techniques, d'organiser une séance du Comité de Reconstruction culturelle, soit avant, soit pendant la session du Conseil exécutif, j'ai l'honneur aujourd'hui, en tant que Président de ce Comité, de vous soumettre les Résolutions qui furent proposées au cours de la troisième réunion du Comité culturel ainsi que certaines considérations ayant trait à des questions des plus urgentes qui, à mon avis, devraient être étudiées par le Comité exécutif ou transmises pour examen à la Conférence générale.

Résolutions:

IL EST DECIDE:

1. Que des représentants permanents de la Section de Reconstitution seront nommés durant l'année en cours dans des pays tels que la Pologne et la Chine.
2. Que l'on rédigera au plus tôt des propositions en vue de faire augmenter les crédits permettant d'acheter d'urgence de l'équipement scientifique et du matériel de tout genre, dans le cadre des directives de la Première Conférence générale et à condition que ces sommes soient engagées avant la fin de 1947, en vue de répondre à certains besoins particulièrement pressants des pays dévastés.
3. Que la documentation publiée par l'Unesco comprendra:
 - (a) Une expertise systématique des dommages causés par la guerre dans les domaines de l'éducation, de la science et de la culture.
 - (b) Une évaluation comparative des besoins des différents pays dévastés, évaluation qui pourrait servir à guider les donateurs particuliers en leur indiquant où il conviendrait d'adresser leurs dons.

4. Que l'Unesco, par des moyens appropriés et en collaboration avec les Etats Membres, interviendra auprès des fabricants et des fournisseurs de matériel éducatif, scientifique et culturel, afin d'assurer une priorité aux commandes provenant de pays dévastés, compte tenu de la documentation mentionnée au paragraphe 3 ci-dessus; qu'une enquête sera conduite, par des moyens appropriés, en vue d'étudier la possibilité d'obtenir de ces fabricants le don d'une certaine quantité de matériel de ce genre, qui serait distribué aux pays dévastés.

.

I. Lors de sa première session, la Conférence générale avait prévu la création d'un fonds de secours d'urgence en vue de l'achat de matériel scientifique. A ce sujet, la réserve suivante fut formulée: "En attendant d'avoir recueilli suffisamment de dons en espèces pour pouvoir régler de tels achats, il faut que l'Unesco puisse disposer d'un compte limité lui permettant de faire ces achats, dont le montant sera remboursé grâce aux fonds provenant de dons ultérieurs".

Il importe de remarquer que l'expérience acquise par le Secrétariat, au cours de ses rapports avec des organisations privées, indique qu'il est peu probable, contrairement à ce que prévoyait le texte cité ci-dessus, que les organisations privées acceptent de rembourser toute dépense afférente à des secours d'urgence encourue par l'Unesco. En vue de faciliter la mise en application de la Résolution (2) du Comité, mentionnée plus haut, et d'éviter que les crédits affectés à des achats essentiels et urgents par décision de la Première Session de la Conférence, ne se trouvent bloqués en attendant les remboursements, il est recommandé que la Deuxième Session de la Conférence générale modifie la phrase citée plus haut en supprimant le passage qui stipule que le montant des achats "sera remboursé grâce aux fonds provenant de dons ultérieurs".

II. Vu les Résolutions 3 et 5 et en tenant compte du fait que la Section manque déjà de personnel, et ne peut par conséquent se charger des tâches supplémentaires prévues par les deux résolutions, je propose que les effectifs actuels soient accrus et que des représentants permanents soient nommés pour l'Europe orientale et la Chine.

III. Durant sa dernière réunion, le Comité de Reconstruction culturelle a souligné combien il serait désirable de prélever \$12.000 sur le Chapitre II et \$23.000 sur le Chapitre III, en vue d'opérer le transfert d'une somme totale de \$35.000. Cette somme serait transférée au Chapitre IV et en l'ajoutant aux \$10.000 non encore dépensés qui figurent déjà dans ce chapitre, on obtiendrait un montant total de \$45.000 pour l'achat de matériel d'enseignement

et d'autre matériel destinés à répondre aux besoins de la reconstruction. En même temps, on s'est enquis auprès des différentes Sections du Secrétariat des reliquats de crédits dont elles pouvaient disposer et il fut établi qu'une somme de \$175.000 pourrait être employée à secourir les pays dévastés dans le domaine de la culture. Les reliquats non dépensés s'élèvent doré en tout à \$210.000.

IV. En ce qui concerne les relations entre l'Unesco d'une part et l'ICEF et l'UNAC, d'autre part, on verra qu'en conformité avec la documentation préparée par son Secrétariat, l'Unesco a entrepris et poursuit des négociations en vue d'assurer la coordination des activités de ces deux institutions des Nations Unies. Malheureusement, il n'a pas été possible jusqu'ici de coordonner les relations sur le plan international; en conséquence je soumetts les recommandations suivantes :

- a. Il est instamment demandé aux Etats Membres de l'Unesco de prendre en considération les besoins des enfants dans le domaine de la culture, quand ils envoient leurs contributions à l'ICEF.
- b. Un accord devrait être passé aussitôt que possible entre l'Unesco, l'ICEF et l'UNAC, afin que l'Unesco reçoive une portion suffisante de tous les fonds recueillis par l'UNAC.
- c. La campagne lancée au Canada devra être poursuivie conformément aux prévisions du Conseil canadien pour la reconstruction, par l'intermédiaire de l'Unesco.
- d. Les fonds recueillis grâce aux campagnes organisées par l'UNAC dans différents pays devront être partagés entre l'Unesco et l'ICEF selon une proportion équitable et déterminée à l'avance."

Il souhaite à l'Unesco le plus grand succès dans la tâche qui lui a été assignée et, parlant en tant que membre du Conseil exécutif, il recommande que le Conseil prenne connaissance de ce rapport et le transmette sans commentaire à la Conférence générale

Le Dr. WALKER demande que les mots "and not having had the opportunity to consider the policies involved" soient ajoutés à la proposition du Professeur Carneiro. Le Secrétariat devra y ajouter des éclaircissements au point de vue financier.

Le Professeur VERNIERS trouve excellente l'idée du timbre international et cite l'exemple du Bureau de l'Education à Genève qui tire 80% de ses ressources de la vente d'un tel timbre.

M. ZANIEWICKY demande si quelque chose a déjà été fait par le Secrétaire au sujet du Fonds de Reconstruction dont il avait été question au cours de la Première Conférence générale.

Le DIRECTEUR GENERAL souligne que cette conférence avait seulement suggéré la création d'un tel fonds, mais n'avait pas adopté de résolution formelle à ce sujet. Il invite M. Drzewieski à donner quelques éclaircissements.

M. DRZEWIESKI explique que le Conseil économique européen avait demandé au Professeur Moisy d'examiner tous les documents afférents afin de leur conférer un plus grand poids. Le livre qui exposera les besoins des pays dévastés, et qui paraîtra la semaine prochaine, sera le premier document soumis au Conseil Economique européen.

Le Professeur PHOTIADES demande que le rapport du Dr. Carneiro reçoive un numéro pour qu'il soit plus facile de classer les documents.

Le PRESIDENT suggère le numéro 7 B et met le renvoi du rapport à la Conférence générale aux voix.

Ce renvoi avec l'amendement du Dr. Walker est adopté à l'unanimité.

Parlant au sujet du point 7 C de l'Ordre du Jour, le DIRECTEUR GENERAL explique que les additions envisagées au Programme de 1948 sont 1) le rapport sur le Droit d'Auteur, 2) celui concernant la Philosophie et les Humanités et 3) le projet de l'Hylea amazonienne. Il regrette que les documents concernant 1) et 2) ne soient toujours pas arrivés et annonce que le Professeur Carneiro a une communication à faire au sujet de 3). Dès que les documents en question seront arrivés ils seront transmis aux groupes de travail compétents.

Le PRESIDENT propose que chaque fois qu'un document est transmis sans commentaires la formule "le Conseil exécutif n'ayant pas eu l'occasion d'examiner les principes qu'implique ce projet" soit ajoutée.

En réponse à Sir John Maud, le DIRECTEUR GENERAL, explique que ces projets sont inclus dans le Programme et que les documents dont il est question en fournissent les détails.

Le Doyen Mc KEON demande que les documents soient renvoyés à la Commission du Programme et du Budget pour les modifications nécessaires.

Le Dr. WALKER souligne que comme ces projets ne sont pas prévus dans le budget, ils devraient être transmis à la Conférence générale avec l'annotation suggérée par le Président.

Le Professeur CARNEIRO, avant d'entrer dans le fond de la question désire soulever un point de procédure qu'il estime d'une importance capitale pour le Conseil exécutif et l'Unesco tout entière.

Le projet de l'Hyléa Amazonienne est l'un des plus anciens de l'Unesco car il avait été adopté à l'unanimité par la première Conférence générale après avoir été discuté déjà en juin 1946. Il cite alors la résolution afférente du Sous-Comité des Sciences. La Conférence générale avait chargé le Conseil exécutif de donner au Secrétariat toutes les directives nécessaires à la mise en oeuvre de ce projet. Or, le Secrétariat a préparé un rapport avant d'avoir reçu ces directives.

A la Conférence inter-gouvernementale de Belém, les délégués des dix gouvernements représentés avaient demandé au Conseil exécutif d'examiner leur rapport et de le soumettre à la Conférence générale. Les dix Etats Membres en question souhaitaient que les autres Etats Membres soient mis au courant de leur désir. En conséquence, il exprime l'avis que le document préparé par le Secrétariat devrait être annulé.

Ce n'est pas pour infliger un blâme au Secrétariat, avec lequel il coopère ~~très~~ très volontiers, qu'il soulève cette question de principe, mais parce qu'elle concerne le respect dû aux Etats Membres ainsi que l'autorité du Conseil exécutif.

Le DIRECTEUR GENERAL exprime ses regrets au Conseil pour l'omission de ce point dans l'Ordre du Jour. Le Rapport de la Commission a été distribué le 26 septembre dernier sous le numéro 20/18 et c'est en se basant sur ce rapport que le Secrétariat, en collaboration avec la Commission, a préparé le document 20/72 dont le rapport ci-dessus sera une annexe.

Le Professeur CARNEIRO a parlé de "délégués attitrés" mais il croit se souvenir qu'ils n'étaient pas plénipotentiaires, particulièrement en ce qui concerne les questions financières, et n'ont pas donné de directives précises quant à l'organisation de l'Institut et son financement.

Il croit que le mieux sera de transmettre les deux documents à la Commission du Programme et du Budget ainsi qu'aux groupes de travail appropriés avec une annotation disant que le Conseil exécutif n'avait pas eu l'occasion de les examiner quant au fond.

Le Professeur CARNEIRO souligne que les délégués à la Conférence de Belém avaient été nommés par décret par leur gouverne -

ment. La tâche qui leur avait été assignée était d'établir le programme de l'Institut qui ~~devait être~~ conformément à la résolution adoptée par la Conférence générale.

Une lettre du Président de la Conférence de Belem trace les grandes lignes de ce projet pour 1948 et les gouvernements intéressés ne pouvaient pas prendre d'engagements financiers avant que le projet n'ait été approuvé par la Conférence générale. Si le rapport présenté par le Secrétariat, avant que le Conseil exécutif n'ait été consulté, était adopté, il est certain que les délégués sud-américains protesteraient contre une telle procédure.

Le Professeur PHOTIADES estime que les délégués à la Conférence de Belem, même s'ils étaient plénipotentiaires n'étaient pas obligés de discuter les questions financières et que l'aspect juridique de ce problème assez complexe devrait être examiné à fond.

Le PRESIDENT ne croit pas que l'heure déjà assez avancée permette un tel débat. Il suggère donc que le Conseil exécutif transmette à la Conférence générale le rapport de la Conférence de Belem et celui du Secrétariat, évidemment basé sur celui-ci, sans prendre position à leur sujet.

Le Professeur CARNEIRO déclare qu'une telle procédure ne serait pas conforme à la résolution adoptée par la Conférence générale qui avait décidé uniquement l'envoi de son rapport au Conseil exécutif. La rédaction par le Secrétariat d'un rapport, avant d'avoir reçu les directives nécessaires du Conseil exécutif, était, selon lui, une faute qu'il fallait corriger. A son avis il ne s'agissait pas là du projet concernant l'Hylea amazonienne ou de toute autre question de fond, mais d'une question de forme et du respect dû aux résolutions de la Conférence générale.

Le Dr. MARTINEZ BAEZ se déclare absolument d'accord avec le Professeur Carneiro quant à cette question de procédure. La veille, en tant que Président de la séance, il avait promis au Professeur Carneiro que le Conseil trouverait le temps de discuter la question qu'il avait soulevée. Il demandait donc au Conseil de faire honneur à sa promesse car il estimait impossible de refuser à l'un des Membres particulièrement intéressés, de discuter une question aussi importante. Dans un tel cas, il serait presque malséant de plaider que le Conseil n'avait pas eu le temps de lire le rapport en question, ce qui serait injurieux pour tous les délégués Sud-américains.

Le PRESIDENT suggère une séance de nuit pour ce débat.

Le Dr. El DIWANY, en tant que Membre du Conseil exécutif, regrette vivement le malentendu qui a provoqué une réaction aussi vive de ses collègues Sud-américains. Il rappelle que l'Unesco ne peut rien faire sans l'autorisation préalable des pays intéressés. Ces pays se sont réunis à Belem et ont promis leur aide; il faut les en remercier. Il propose pour liquider la question soulevée par le Professeur Carneiro qu'une réunion plénière du Comité exécutif ait lieu cette après midi, avant celles des comités, afin d'éviter une réunion de nuit.

Le PRESIDENT suggère une réunion plénière à 17h.30 et le renvoi du Comité Secrét à une séance de nuit.

Le Dr. WALKER rappelle au Conseil que certains de ses membres seront pris par la réunion du Comité du Programme qui doit élaborer le projet de programme qui sera soumis à la Conférence générale.

Le Professeur CARNEIRO exprime le désir que tous les Membres du Conseil exécutif soient présents et estime que le Conseil doit avoir la priorité sur les Comités qui pourraient se réunir le soir.

Le PRESIDENT après avoir consulté les autres Membres du Conseil, propose une réunion plénière à 17h.15 et sa proposition est adoptée.

La séance est levée à 13h.20.

Les Membres du Conseil exécutif sont priés de bien vouloir soumettre au plus tôt leurs corrections à M. S.G. GEBELT.

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONSEIL EXECUTIF

Quatrième Session

Procès-Verbal de la huitième séance qui s'est tenue à la Escuela Nacional de Maestros à Mexico, le mercredi 5 novembre 1947 à 17 h.45

Etaient présents :

Vice-Présidents : Le Professeur P. AUGER (France) (Président de séance)
S. Exc. le Dr. MARTINEZ-BAEZ (Mexique)

Membres : Le Professeur P. CARNEIRO (Brésil)
Le Professeur CHEN YUAN (Chine)
Le Professeur H.R. KRUYT (Pays-Bas)
Sir John P.R. MAUD (Royaume-Uni)
S. Exc. J. OPOCENSKY (Tchécoslovaquie)
Le Professeur A. PHOTIADES (Grèce)
Sir Sarvepalli RADHAKRISHNAN (Inde)
Le Professeur A. SOMMERFELT (Norvège)
Le Professeur L. VERNIERS (Belgique)
Le Dr. E.R. WALKER (Australie)

Suppléants : Le Dr. H.F. EL DIWANY (Egypte), suppléant de S. Exc. Shafik GHORBAL Bey.
S. Exc. le Colonel J. JONES-PARRA (Venezuela), suppléant de S. Exc. le Dr. PARRA-PEREZ.
Le Doyen McKEON (Etats-Unis), suppléant de M. Milton S. EISENHOWER.
S. Exc. M. Vedit UZGOREN (Turquie), suppléant de M. Rosat Nuri GUNTEKIN.
M. J. ZANIEWICKI (Pologne), suppléant du Professeur M. FALSKI.

Observateurs : Nations Unies M. METRAUX

Organisation internationale du Travail Le Dr. E. JIMENEZ

Le PRESIDENT indique que le Conseil est maintenant réuni pour examiner le rapport de la Commission internationale pour l'Institut de l'Hyléa amazonienne; il faut en effet que le Conseil exécutif puisse présenter à la Conférence ses commentaires sur ce rapport.

Le Président donne la parole au Professeur Carneiro.

Le Professeur CARNEIRO désire donner quelques explications sur l'attitude qu'il a adoptée le matin. Il est évident que l'Projet de l'Hyléa amazonienne ne saurait faire l'objet d'une querelle entre le Secrétariat et le Conseil exécutif. Le Conseil exécutif a dès le début fait figurer cette question parmi ses quatre grands projets. Le Secrétariat s'est efforcé de mettre ce projet en oeuvre. Il y a donc eu à tout moment collaboration entre le Secrétariat et le Conseil exécutif et le Professeur Carneiro n'a nullement eu l'intention d'attaquer le Secrétariat; il s'est simplement élevé contre l'atteinte au règlement dont celui-ci s'est rendu coupable en prétendant soumettre directement à la Conférence le document 20/72. Il a demandé au Secrétariat de renoncer à présenter ce document et il prie maintenant le Conseil exécutif de bien vouloir examiner le rapport de la Commission de Belém, afin que l'on puisse transmettre à la Conférence les commentaires du Conseil exécutif sur ce rapport.

Le Professeur Carneiro rappelle ensuite l'importance du projet en question. Il s'agit d'amener tout un groupe de nations à collaborer à la mise en valeur d'un immense territoire. Ceci n'intéresse pas seulement les pays qui bordent l'Hyléa amazonienne. L'Amérique du Nord et les trois pays européens de l'Amérique du Sud, à savoir la Guyane française, la Guyane anglaise et la Guyane hollandaise sont également intéressés par ce projet. Il s'agit donc bien d'une oeuvre internationale à laquelle doivent participer les dix pays qui se trouvaient représentés à la réunion qui s'est récemment tenue à Belém.

Le Professeur Carneiro rappelle que l'on ne se propose pas de faire financer par l'Unesco l'Institut que l'on envisage de fonder. L'Unesco devra seulement fournir certaines sommes en vue de la création et de la mise en route de cet Institut, qui fonctionnera ensuite aux frais des Gouvernements intéressés.

Le Professeur Carneiro voudrait que pendant 1948 ce projet de l'Hyléa amazonienne qui, en 1947, a coûté si peu à l'Unesco, continue à occuper dans les activités de cette Organisation le rang qui lui avait été primitivement assigné parmi les quatre grands projets de l'Unesco.

Peut-être est-il prématuré de fixer d'ores et déjà la somme que l'Unesco devra dépenser en 1948 pour ce projet. Le Professeur Carneiro aimerait cependant voir discuter le chiffre de 100.000 dollars. Il ne croit pas que ce chiffre soit trop élevé pour un projet de cette importance. Si en effet on considère les trois autres grands projets de l'Unesco, on voit que les sommes prévues sont les suivantes :

147.000 dollars pour l'Education de Base,

314.000 dollars pour la Compréhension internationale,

427.000 dollars pour la Reconstitution et le Relèvement.

Quand on voit d'autre part que, pour le seul Bureau du Personnel, le budget prévoit une somme de 1.855.000 dollars, on ne peut considérer comme excessif le chiffre de 100.000 dollars proposé pour l'Hyléa amazonienne.

(Le Directeur Général adjoint indiquera à la fin de la séance que la somme de 1.855.000 dollars mentionnée par le Professeur Carneiro n'intéresse pas le seul Bureau du Personnel; elle comprend des indemnités, des frais de voyage, des frais de recrutement initial etc... Le chiffre qui correspond au Bureau du Personnel proprement dit est beaucoup moins élevé.)

En conclusion, le Professeur Carneiro demande au Conseil exécutif de bien vouloir communiquer le rapport de la Commission de Belem (Document 2C/18) à la Conférence, avec ou sans commentaires.

M. J. ZANIEWICKI approuve les commentaires du Professeur Carneiro. Il insiste sur la richesse de ce territoire de l'Hyléa amazonienne. L'Unesco a la possibilité de créer là une nouvelle civilisation. Ce sera pour elle un honneur que d'avoir pris l'initiative d'un tel projet. Le rapport de la Commission de Belem doit donc sans aucun doute être communiqué à la Conférence.

Le PRÉSIDENT estime qu'il faudrait passer le plus tôt possible à l'examen du fond même de la question. Le Secrétariat a établi un rapport sur ce projet de l'Hyléa amazonienne (Document 2C/72). Si l'on ne veut pas adresser ce document à la Conférence, peut-être pourrait-on tout au moins s'appuyer sur lui pour étudier le rapport de la Commission de Belem.

Le Président estime qu'il y aurait trois points principaux à discuter : 1) Quel sera le rôle exact de l'Unesco auprès de l'Institut que l'on se propose de créer. L'Unesco aura-t-elle un contrôle direct sur cet Institut ou bien servira-t-elle simplement de conseiller ? 2) Doit-on faire des recommandations en vue d'une deuxième réunion de la Commission internationale ? 3) Peut-on envisager que, dans le budget de l'Unesco pour 1948, une somme de 100.000 dollars soit consacrée à ce projet ?

Le Professeur CARNEIRO rappelle, pour répondre au premier point soulevé par le Président, quelle est la proposition qu'il désirait voir approuvée par le Conseil exécutif. Cette proposition est ainsi libellée :

"Le Conseil exécutif recommande que l'Unesco assure la gestion financière de l'Institut et qu'agissant à ce titre pour le compte de ce dernier, elle en encaisse et débourse les fonds."

Cette proposition est d'ailleurs calquée sur celle qui a été adoptée par la Commission pan-américaine à propos de l'Institut pan-américain des Sciences agricoles (Inter-American Institute of Agricultural Sciences).

D'autre part, le Professeur Carneiro aimerait que le Conseil exécutif examinât, plutôt que les trois points indiqués par le Président, les suggestions contenues dans le rapport qu'il a lui-même établi. Ces suggestions sont les suivantes :

- 1) Que le projet de l'Hyléa amazonienne soit maintenu au programme de l'Unesco pour 1948 et reste classé dans la même catégorie qu'en 1947.
- 2) Qu'à titre de contribution aux enquêtes préliminaires qui s'imposent avant la création de l'Institut de l'Hyléa amazonienne, l'Unesco verse une somme de 100.000 dollars.
- 3) Que le Directeur général nomme un Directeur du Projet de l'Hyléa amazonienne.
- 4) Que le Conseil de l'Institut, recommandé par la Conférence de Belem, soit créé dans les débuts de 1948, d'accord avec les gouvernements et les organisations internationales intéressés.
- 5) Que le Conseil prépare en 1948 un projet de Convention codifiant les statuts définitifs de l'Institut de l'Hyléa amazonienne, projet qui sera soumis par l'Unesco aux Gouvernements et aux organisations internationales intéressés à sa création et qu'il donne des assurances formelles quant aux contributions minima qui seront versées par chacune de ces nations et de ces organisations.
- 6) Que l'Unesco assure la gestion financière de l'Institut international de l'Hyléa amazonienne, après sa création, et qu'en cette qualité elle encaisse et débourse les fonds de l'Institut.

Enfin, en réponse à une brève intervention de M. EL DIWANY, le Professeur CARNEIRO indique que le projet de l'Hyléa amazonienne n'émane pas du Secrétariat. L'initiative en revient au Comité des Sciences de la Commission préparatoire et c'est le Conseil exécutif qui a mis ce projet au nombre des quatre grands projets de l'Unesco.

Sir John MAUD considère que le Conseil exécutif se trouve actuellement dans une position assez difficile; il dispose d'une part du rapport de Belem, qui a été établi avec beaucoup de soin, mais dans lequel on ne trouve cependant aucune proposition précise sur la manière de se procurer l'argent nécessaire, etc.; il dispose d'autre part des rapports du Secrétariat. Il dispose enfin du document du Professeur Carneiro qui contient des suggestions très précises sur certains points.

Sir John Maud estime qu'il est difficile de procéder à un vote au sujet de ce projet de l'Hyléa amazonienne avant que la

question ait été étudiée à fond par la Conférence. Il pense donc que le mieux serait de prendre note des trois rapports en question et de les transmettre à la Conférence générale.

Le PRESIDENT fait remarquer que si l'on se borne à transmettre les trois documents à la Conférence sans modifier leur rédaction, le Conseil exécutif semblera, étant donné la manière dont les textes sont libellés, avoir approuvé un certain nombre de points sur lesquels il n'aura en réalité pris aucune décision. Il estime donc qu'il y a deux manières de procéder : ou bien transmettre les trois documents à la Conférence, en y joignant un commentaire, ou bien désigner un petit comité chargé de revoir ces documents au point de vue de la rédaction.

Le DIRECTEUR GENERAL s'excuse d'abord de l'erreur qu'a commise le Secrétariat en préparant le document 2C/72 pour la Conférence au lieu de le préparer pour le Conseil exécutif.

Il estime que la meilleure méthode à adopter serait de nommer un petit comité chargé de revoir les trois documents que l'on se propose de soumettre à la Conférence.

Le Directeur général rappelle ensuite ce qui a été dit au sujet de l'Hyléa amazonienne dans le document Unesco/Prog/1/1947 (Rev) Ce document renferme le paragraphe suivant :

"L'Unesco invitera les Gouvernements des différents pays qui constituent cette région (Brésil, Colombie, Bolivie, Equateur, Pérou, Venezuela, Guinée française, Guinée britannique, Surinam) et les Etats-Unis d'Amérique, ainsi que les autres institutions spécialisées des Nations Unies, à constituer une Commission scientifique internationale chargée d'enquêter sur place sur la création éventuelle d'un Institut international de l'Amazonie hyléenne, c'est-à-dire d'un centre où seraient étudiés, en coopération, tous les aspects scientifiques de la zone des forêts équatoriales. Cette enquête porterait à la fois sur les plans de réalisation immédiate et sur les plans à longue portée, sur l'emplacement de ce centre, le financement du projet, l'élaboration d'un projet d'accord entre l'Unesco et les Gouvernements devant coopérer dans cette entreprise."

Le Directeur général indique que, comme il était prévu dans le texte ci-dessus, une Commission scientifique internationale s'est réunie en 1947 à Belem. Mais il estime pour sa part qu'une seconde réunion de cette Commission serait nécessaire.

Le Directeur général indique enfin que le Conseil exécutif doit se prononcer sur le rôle que jouera l'Unesco auprès de l'Institut de l'Hyléa amazonienne. L'Unesco dirigera-t-elle véritablement cet Institut ? S'occupera-t-elle simplement de le créer ? Ou bien - et c'est là la solution que le Directeur général aimerait voir adopter - son rôle sera-t-il de stimuler la fondation d'un Institut semi-autonome sur lequel elle conservera un certain contrôle ? Si cette dernière solution est adoptée, l'Unesco devrait assumer certaines responsabilités

et l'Institut en question devrait lui soumettre périodiquement des rapports sur ses activités.

Le PRÉSIDENT rappelle aux membres du Conseil que deux suggestions ont été faites, il a été proposé :

- soit que le Conseil communique à la Conférence les trois documents dont il a été fait mention en y joignant ses commentaires,
- soit que le Conseil fasse revoir ces documents par un comité et les transmette ensuite à la Conférence générale.

Le Professeur THOTIADES se déclare en faveur de la seconde proposition.

Le Docteur McKENON est au contraire en faveur de la première proposition. Il estime en effet que la réunion d'un comité prendrait beaucoup de temps, d'autant plus que ce comité ne pourrait décider lui-même de certaines questions d'orientation générale et ne pourrait faire que des propositions qui devraient être ensuite ratifiées par le Conseil exécutif.

Le PRÉSIDENT convient que la ratification du Conseil exécutif serait en effet nécessaire. Mais peut-être est-ce là une des questions qui pourraient être réglées au cours des réunions que le Conseil exécutif convoquera tout au long de la durée même de la Conférence.

Si l'on ne procède pas de cette manière, c'est le groupe de travail de la Conférence qui sera obligé de prendre les décisions en question, ce qui comporte peut-être un certain danger.

Le Dr MARTINEZ-BARRA se rallie également à cette idée de comité. Il estime en effet que le Conseil exécutif ne peut, après avoir décidé de mettre l'Hyléa amazonienne au rang des quatre grands projets de l'Unesco, se désintéresser de la question au point de transmettre les documents à la Conférence sans avoir pris la peine de les étudier, de les discuter et de les réviser.

Le Dr MILLER se déclare pour sa part partisan de la première proposition. D'après l'Acte constitutif de l'Unesco, la Conférence générale a en effet seule qualité pour fixer la ligne générale de conduite de l'Organisation et pour prendre des décisions sur tel ou tel programme préparé par le Conseil exécutif.

Etant donné que le projet de l'Hyléa amazonienne a été en 1947 l'un des principaux projets de l'Unesco et que le Professeur Carneiro a, au nom du Conseil exécutif, déployé à propos de ce projet une grande activité, le Dr Walker estime que le Conseil pourrait adopter une résolution ainsi libellée :

"Que le rapport de la Commission de l'Hyléa amazonienne relatif à l'un des principaux projets de l'Unesco en 1947, soit transmis à la Conférence par le Conseil exécutif avec les documents soumis à ce Conseil par le Professeur Carneiro.

Le Conseil recommande à la Conférence d'accorder à l'examen des propositions formulées dans ces textes, la même importance qu'au programme établi par le Conseil et qu'au budget proposé par le Directeur général.

En outre, le Conseil autorise le Directeur général à exposer à la Conférence son point de vue sur ces propositions."

Le Professeur CARNEIRO appuie la proposition du Dr. Walker.

S. Exc. M. S.D. PIERCE fait remarquer qu'il faudrait peut-être, en transmettant à la Conférence les trois documents dont il est question dans la résolution du Dr. Walker, indiquer que le Conseil exécutif n'a pas eu le temps de les étudier et ne peut par conséquent se prononcer sur les propositions qui y sont faites.

Le Professeur PHOTIADES demeure partisan de la solution qui consisterait à réunir un comité chargé de réviser les documents. Il rappelle à ce propos ce qui est dit dans le programme de l'Unesco pour 1948 (Chapitre II.D.5.b., page 22 du texte français) :

"En 1948 l'Unesco se propose ... de prendre toutes mesures appropriées en vue de favoriser la fondation d'un Centre de recherche, ou d'un Institut de recherche sur la vie tropicale et sur les ressources de l'Amazonie hyléenne, en s'inspirant d'un rapport complémentaire qui sera soumis à la Seconde session de la Conférence générale au sujet des réunions tenues par la Commission internationale de Belem (Brésil) en août 1947."

D'après ce texte le Conseil exécutif devrait, estime le Professeur Photiades, soumettre à la Conférence un rapport parfaitement au point.

Sir John MAUD fait remarquer que le texte invoqué se trouve dans le programme de l'Unesco pour 1948, qui n'a pas encore été accepté par la Conférence. Il estime que l'on pourrait, pour éviter toute équivoque, ajouter dans la résolution du Dr. Walker, après les mots : "... par le Professeur Carneiro", le membre de phrase "... , et sans que le Conseil exprime son opinion au sujet de ces documents".

Pour plus de clarté encore le Dr. WALKER propose de remplacer le second paragraphe de sa résolution par le paragraphe suivant :

"Le Conseil exécutif n'a pas pu étudier en détail les propositions contenues dans ce document, mais il recommande à la Conférence de les examiner au même titre que le programme établi par le Conseil et que le budget proposé par le Directeur général."

Sir John MAUD retire sa proposition d'amendement et se rallie au texte suggéré par le Dr. Walker.

Le PRÉSIDENT rappelle aux membres du Conseil les deux propositions qu'ils ont devant eux : d'une part la résolution proposée par le Dr. Walker, d'autre part la proposition tendant à la convocation d'un comité. Cette seconde proposition sera discutée si la résolution du Dr. Walker n'est pas adoptée.

Le Président met aux voix la résolution du Dr. Walker, avec l'amendement que le Dr. Walker lui-même vient de lui apporter.

Cette résolution, avec l'amendement, est adoptée.

La séance est levée à 19 h.15.

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONSEIL EXECUTIF

Quatrième Session

Procès-verbal de la Neuvième Séance tenue à Mexico, le mercredi 5 novembre 1947 à 21 heures 30, à la Escuela Nacional de Maestros à Mexico.

Etaient présents :

Vice-Présidents : Le Professeur P. AUGER (France)
Président de Séance
S.Exc. le Dr MARTINEZ BAEZ (Mexique)

Membres : Le Professeur P. CARNEIRO (Brésil)
Le Professeur CHEN YUAN (Chine)
Sir John P.R. MAUD (Royaume-Uni)
S.Exc. le Docteur J. OPOCENSKY (Tchécoslovaquie)
Le Professeur A. PHOTIADES (Grèce)
Le Professeur A. SOMMERFELT (Norvège)
Le Professeur L. VERNIERS (Belgique)
Le Docteur E.R. WALKER (Australie)

Suppléants : Le Docteur H.F. EL DIWANY (Suppléant de
S.Exc. Shafik GHORBAL Bey, Egypte)
M. P.N. KIRPAL (Suppléant de Sir
Sarvepalli RADHAKRISHNAN, Inde)
Le Doyen R. McKEON (Suppléant de M. Milton
S.EISENHOWER, Etats-Unis)
S.Exc. le Colonel J. Jones PARRA (Suppléant
de S.Exc. le Dr PARRA-PEREZ, Venezuela)
S.Exc. M. Vedit UZGOREN (Suppléant de
M.R.N. GUNTEKIN, Turquie)

Point 7 a de l'Ordre du Jour : Rapport du Comité du Programme
(document Cons.Exec/Com.Prog.2e Sess./6)

Le Dr WALKER présente le Rapport du Comité et, à la demande de Sir John MAUD, appuyé par le Professeur SOMMERFELT, le Rapport est adopté.

Point 7 de l'Ordre du Jour : Rapport du Conseil international
temporaire pour le Relèvement de l'Education (T.I.C.E.R.)

M. de BLONAY, Secrétariat, présente au Conseil les résolutions prises en septembre dernier par le T.I.C.E.R.

A la demande du Doyen McKEON, le Rapport est transmis à la Conférence sans que le Conseil ait eu le temps de statuer sur le fond.

Point 8 f de l'Ordre du Jour : Virements à l'intérieur du budget de 1947 (document Cons.Exec./4e Sess./20)

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT présente le document en précisant qu'il ne comporte que deux titres (Reconstitution et Echange de personnes) ; il existe d'autres titres qui, faute de documentation précise, ne pourront être présentés au Conseil qu'au cours de sa prochaine session, à l'issue de la Conférence générale. Le Conseil est donc appelé à décider si les deux virements pour la Reconstitution et pour l'Echange de personnes sont conformes aux directives fixées pour l'année 1947 et s'il autorise le Directeur général à les effectuer.

a) Reconstitution. Il s'agit d'affecter à la reconstitution des fonds demeurés sans emploi jusqu'ici et le détail de ces affectations est donné à la page 3 du document Cons.Exec./4e Sess./20.

Le PRÉSIDENT constate qu'il n'existe pas pour le matériel qu'on se propose d'acheter un projet de répartition semblable à celui qui est donné dans la seconde partie pour les bourses.

Le Professeur PHOTIADES estime que les propositions du Secrétariat sont judicieuses, car elles mettent de l'ordre dans le budget de l'Organisation. Il demande à nouveau que l'on supprime le terme "Rehabilitation" dans la "Reconstruction and Rehabilitation Commission" afin d'éviter toute confusion entre la Commission pour la Reconstruction de l'Education, de la Science et de la Culture dont il est parlé à la page 1 et le Comité de la Reconstruction culturelle dont il est question à la page 3.

Le Dr. WALKER estime que le document pris dans son ensemble est intéressant; mais il n'a pas été soumis à l'approbation du Conseil. Cependant, le Dr Walker tient à noter, à propos de la remarque faite en haut de la page 2, que jamais le Conseil ne s'est vu demander d'examiner le remboursement éventuel des achats opérés. Par ailleurs, il ne se rappelle pas que le Comité de la Reconstruction culturelle ait "élargi le concept d'équipement scientifique et technologique" ainsi qu'il est spécifié à la fin du deuxième paragraphe de la page 2.

Le Dr Walker estime que le Conseil ne peut qu'attirer l'attention de la Conférence générale sur la possibilité de consacrer les fonds encore disponibles à de tels achats, à supposer que toutes les contributions pour 1947 puissent être recouvrées; c'est à la Conférence générale et non au Conseil exécutif qu'il appartient de prendre une décision sur ce point.

Sir John MAUD n'est pas de cet avis; il constate qu'il s'agit ici d'un virement à l'intérieur d'un budget dont les crédits ont été affectés par le Conseil exécutif et que c'est donc celui-ci qui a autorité pour modifier les affectations de crédits à

l'intérieur de ce budget. Il ne faut donc pas transmettre le document 20 à la Conférence générale qui n'a rien à voir dans la question des virements effectués à l'intérieur du budget. Sir John MAUD propose donc au Conseil de décider que l'objet du virement proposé est conforme aux directives fixées pour 1947.

Le Doyen McKEON signale que le Conseil a déjà transmis à la Conférence deux Rapports (Comité de la Reconstruction culturelle et T.I.C.E.R.) avec une allusion aux "directives", sans qu'aucune précision ne soit donnée sur ce qu'il faut entendre par ces "directives". Il a été établi que l'Unesco n'est pas un organe de distribution mais qu'elle agit par l'entremise d'organisations existantes. Aussi le Doyen McKeon propose-t-il au Conseil de renvoyer à la Conférence générale les trois documents (Rapport du Comité de la Reconstruction culturelle, Rapport du T.I.C.E.R. et Cons.Exec./4^e Sess./20) en attirant l'attention de la Conférence sur le fait que les achats remboursables constituent une innovation dans la ligne de conduite poursuivie jusqu'ici. Contrairement à l'interprétation libérale de Sir John Maud, le Doyen McKeon pense qu'il est très difficile d'adopter une nouvelle attitude à la veille de la Conférence générale.

Le DIRECTEUR GENERAL ADJOINT tient à préciser que le Rapport du Comité de la Reconstruction culturelle, dont le Professeur Carneiro a donné lecture au cours de la séance de l'après-midi, touche à la fois au Programme de 1947 et au Programme de 1948; cependant que l'opération envisagée par le document 20 ne porte que sur 1947.

Le PRESIDENT, constatant qu'il s'agit avant tout d'un état comtable pour 1947 où l'on propose un virement qui équilibre le budget, estime que l'argument du Directeur général adjoint est un peu faible.

Le Professeur PHOTIADES note qu'au cours de la période préparatoire l'Unesco n'a rien fait pour les pays dévastés. L'heure est grave et le monde a les yeux fixés sur l'Unesco. Il est temps que celle-ci entreprenne pour la culture intellectuelle quelque chose de parallèle au plan Marshall; sinon, elle aura failli à sa mission.

Le Professeur CARNEIRO, parlant en tant que Président du Comité de Reconstruction culturelle, précise qu'il s'agit d'une mesure d'exception et qu'en agissant en faveur des pays dévastés on ne change nullement le sens de la politique de l'Unesco. L'emploi de la somme rendue disponible en 1947 par les économies qu'on a pu réaliser et par les projets qu'on a dû abandonner ne crée pas un précédent, car il est fort probable que cette possibilité ne se présente plus à l'avenir. Le Professeur Carneiro se demande si le Conseil ne peut tenir compte du caractère exceptionnel de la mesure proposée pour accepter le virement en faveur des pays dévastés dont le scepticisme vis-à-vis de la

contribution de l'Unesco au relèvement de leur éducation grandit de jour en jour; ce virement justifierait les sacrifices consentis par les pays dévastés pour faire partie de l'Unesco.

Le PRESIDENT met aux voix la proposition de Sir John Maud appuyée par le Dr. Opocensky.

Le Dr. WALKER se déclare d'accord avec cette proposition mais il demande qu'on insère dans le Rapport financier un paragraphe expliquant comment il se fait que l'on dispose de ces fonds.

Sir John MAUD ajoute donc à sa Résolution les mots : "et qu'on fasse mention de ce virement dans le Rapport du Conseil à la Conférence sur les questions de Finance et d'administration".

La proposition ainsi complétée est adoptée.

Le Professeur PHOTIADES précise qu'il s'est abstenu de voter, car il ne veut pas faire figure de quémendeur.

b) Echange de Personnes

Le DIRECTEUR GENERAL ADJOINT présente la partie du document Cons.Exec./20 qui a trait au virement de fonds pour l'Echange de Personnes.

Le Dr. WALKER propose au Conseil d'approuver le virement proposé à condition de mentionner la chose dans le rapport sur les questions de Finance et d'Administration et que le barème des bourses soit décidé d'un commun accord, ceci en raison des variations du coût de la vie selon les pays.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Le Dr. WALKER demande que les documents préparés et soumis par le Directeur général aux Groupes de travail soient considérés comme "documents de travail", étant donné que le Conseil n'a pas eu le temps de les examiner et encore moins de les approuver.

Le DIRECTEUR GENERAL ADJOINT pose la question de savoir si lesdits documents seront également transmis aux Commissions de la Conférence générale.

Le Dr. WALKER précise que les documents transmis aux Groupes de travail le sont en tant qu' documents techniques; mais le fait de transmettre ces documents aux Commissions de la Conférence engagerait la responsabilité de l'Unesco. Il serait donc utile d'avoir des précisions sur les documents qu'on compte soumettre aux Commissions.

Le DIRECTEUR GENERAL ADJOINT donne des précisions sur ce point et promet de communiquer aux membres du Conseil la liste des documents qui seront transmis aux Commissions.

Le Dr. WALKER ne s'oppose nullement à ce que lesdits documents soient transmis par le Directeur général pourvu qu'il scit bien précisé que le Conseil n'a pu statuer sur le fonds, faute de temps.

La discussion se poursuit en séance secrète pour l'examen de certaines questions financières.

Le Dr. WALKER présente le Rapport du Comité des Finances au Conseil exécutif sur le Rapport des Commissaires aux Comptes chargés de vérifier la comptabilité de la Commission préparatoire (document Cons. Exec./Com. Fin/2^e Sess./4).

Personnellement, le Dr. Walker a deux réserves à présenter en marge du rapport sur des points qui n'ont pas été évoqués par les Commissaires aux Comptes :

1°) Le Secrétariat a appliqué le taux de change, un dollar = 120 francs français, et ce, sans l'autorisation du Conseil; or, ce n'est pas là le taux exact et il en résulte un écart total de 60.000 dollars dans la comptabilité. Le Secrétariat déclare que l'achat de tables de conversion aurait coûté plus que l'économie qu'elles auraient permis de réaliser, ce dont le Dr. Walker se permet de douter.

2°) Une somme de 70.000 dollars a été utilisée pour couvrir le déficit du Restaurant; pour ce faire, on s'est autorisé du précédent de la Commission préparatoire sans demander l'autorisation du Conseil. Le Dr. Walker aimerait connaître si ce virement a un rapport quelconque avec les détournements du Caissier.

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT précise que l'on est en train de préparer à l'intention du Conseil une documentation complète sur les deux points évoqués par le Dr. Walker. Une partie des 70.000 dollars a servi à compenser les détournements du Caissier, (1.200.000 francs français) et le reste à rembourser les prêts consentis au Restaurant du temps de la Commission préparatoire. Enfin, on peut être assuré qu'à l'avenir le règlement financier sera appliqué de façon scrupuleuse.

Le Professeur PHOTIADES tient à rendre hommage au Directeur général adjoint, à M. Peissel et à M. Cagliotti qui ont réussi à rétablir un ordre partiel dans une situation financière anarchique; sans leurs efforts inlassables, la situation serait bien pire qu'elle ne l'est actuellement. Le Professeur Photiadès espère que ni la presse ni les ennemis de l'Unesco ne se saisiront des rapports en question.

Sir John MAUD appuie les remarques précédentes et propose que l'on adopte le document Cons. Exec./4^e Sess./4 comme conclusion au Rapport du Conseil à la Conférence générale sur l'Administration et les Finances.

Cette proposition, appuyée par le Professeur CARNEIRO, est adoptée.

Sir John LAUD tient à rappeler que le rapport sur l'Administration et les Finances doit comprendre en outre :

- 1- l'état des recouvrements effectués au titre des contributions des Etats Membres;
- 2- le texte révisé du Règlement financier que le Conseil n'a pas encore eu le temps d'examiner (document 7 avec les amendements proposés par le Dr. Walker).

Le document 7 ainsi amendé est adopté.

Le Dr. ALLEN propose que les Etats entrés en cours d'année à l'Unesco paient un pourcentage de contributions correspondant au barème arrêté pour 1948.

Adopté.

Propositions soumises par le Secrétariat pour l'organisation des travaux de la deuxième Session de la Conférence générale (document 2C/19A)

Le texte antérieurement proposé par le Dr WALKER est approuvé sous réserve de quelques modifications de détail.

Le Dr. WALKER demande si le projet de formule de résolution donné à la page 3 et revu conformément aux idées émises par M. Eisenhower peut être transmis à la Conférence. Il désire en outre insérer quelques précisions avant l'avant-dernier paragraphe du document 2C/19A.

Sir John LAUD propose que, puisque le Conseil n'a pas le temps d'en discuter, on accepte les suggestions du Dr. Walker; les membres du Conseil qui auraient des améliorations à proposer pourront le faire à la Conférence générale sans manquer pour autant à la solidarité qui les unit.

Adopté

Le Dr. OPOLINSKY ayant demandé si le Rapport des Commissaires aux Comptes sera transmis à la Conférence générale, le PRÉSIDENT précise qu'il sera joint au rapport définitif du Comité des Finances (Cons.Exec./Com.Fin./4e Sess./1).

L'Ordre du Jour étant épuisé, le PRÉSIDENT annonce que la Session n'est pas close pour autant et qu'elle se poursuivra à une date qui sera fixée ultérieurement.

La séance est levée à 23 h. 40.

Cons.Exec/4e Sess/SR.10
MEXICO, 15 novembre 1947

(Les membres du Conseil exécutif sont priés de bien vouloir
envoyer au plus tôt leurs corrections à M. S.G. Gebelt)

PROCES-VERBAL DE LA DIXIEME SEANCE
TENUE LE 15 NOVEMBRE 1947, A LA ESCUELA NACIONAL DE MAESTROS,
A MEXICO.

PROCES-VERBAL

Quatrième Session.

Procès-verbal sommaire de la dixième séance, tenue le samedi
15 novembre 1947, à 15 heures, à la Escuela Nacional de Maestros,
à Mexico.

Etaient présents :

Vice-Présidents : Professeur P. AUGER (France)
S. Exc. M. MARTINEZ SAEZ (Mexique)
(Président de séance)

Membres :
Professeur P. CARNEIRO (Brésil)
Professeur CHEN YUAN (Chine)
M. Milton S. EISENHOWER (Etats-Unis
d'Amérique)
Professeur H. R. KRUYT (Pays-Bas)
Sir John MAUD (Royaume-Uni)
S. Exc. Dr J. OPOCENSKI (Tchécoslovaquie)
Professeur A. PHOTIADIS (Grèce)
Sir Sarvepalli RADHAKRISHNAN (Inde)
Professeur SOMMERFELT (Norvège)
Professeur L. VERNIERS (Belgique)
Dr E. Ronald WALKER (Australie)

Représentants :
S. Exc. M. M. J. JONES PARRA (Venezuela)
pour S. Exc. Dr PARRA-PIRES

S. Exc. M. S. D. PIERCE (Canada)
pour S. Exc. M. Victor DORE

S. Exc. M. Vedat UZGOREL (Turquie)
pour M. R. R. GUNTEKIN

Dr. J. ZANIERICKI (Pologne)
pour le Professeur M. FAJERSKI

Observateur : M. METRAUX (Nations Unies)

En l'absence de M. Auger, qui doit présider la réunion, le Dr MARTINEZ-BAEZ ouvre la séance et prend la présidence.

Il présente les excuses de M. El Diwany, qui, malade, ne peut assister à la réunion et il propose de lui envoyer un message de sympathie. Cette proposition rencontre l'assentiment unanime du Conseil.

Le Secrétaire donne lecture d'une lettre de M. Falski, retenu à Paris et qui délègue M. Zaniewicki pour le remplacer au Conseil exécutif. M. Falski exprime sa satisfaction de la lecture des documents publiés par l'Unesco à l'intention de la Conférence générale, l'intérêt que lui semble présenter le programme proposé pour 1948 et demande à être tenu au courant des travaux de l'Unesco, particulièrement en matière d'éducation.

Le PRESIDENT annonce d'autre part que Sir Saryepalli Radhakrishnan doit quitter Mexico prochainement et déléguera ses fonctions au Professeur Bhabha, et il dit les regrets que causera à tous ce départ.

Il ouvre ensuite la discussion sur le Point de l'ordre du jour : Point de vue du Conseil exécutif sur les propositions du Programme pour 1948.

Plusieurs membres de délégations, exprimant le désir d'obtenir des précisions sur le rôle qui a été assumé par le Conseil exécutif dans la préparation du Programme de l'Unesco pour 1948, avaient sollicité une déclaration de M. Martínez-Baez à ce sujet. Celui-ci a préféré réunir et consulter les membres du Conseil exécutif.

Le Prof. PHOTIADES se déclare surpris qu'une telle question ait été soulevée, car les termes de la Convention créant l'Unesco lui paraissent parfaitement clairs à cet égard, en particulier l'article IV, B 2, où il est stipulé que les programmes seront établis par le Conseil exécutif.

Il ajoute que si le Conseil a été critiqué pour ne pas avoir formulé de commentaires sur le Programme, c'est une preuve qu'on lui attribue la responsabilité de ce Programme.

Le Dr WALKER exprime également sa surprise, car outre l'article IV, B 2, de l'Acte constitutif de l'Unesco, le document 20/89, qui représente les commentaires du Président du Conseil exécutif sur le Rapport du Directeur général pour l'année 1947, invite clairement la Conférence générale à examiner et à discuter le Programme proposé pour 1948. Il lui paraît donc que la question est résolue.

Sir John MAUD pense que cette discussion a prouvé que le Conseil exécutif doit continuer à agir comme il l'a fait

jusqu'ici. Il ajoute toutefois qu'il faudrait pour l'année prochaine veiller à rendre clair pour les délégués à la Conférence le caractère des documents qui leur sont soumis ainsi que la manière dont a été organisée la Conférence et les raisons pour lesquelles elle est ainsi organisée. Il vaudrait mieux aussi que la dernière réunion du Conseil exécutif avant la Conférence ne se tienne pas à la veille de la Conférence.

Il propose une motion ainsi conçue : "Le Conseil exécutif ne juge pas nécessaire de faire une nouvelle déclaration à la Conférence générale en ce qui concerne la responsabilité qu'il a assumée dans la préparation du Programme de 1948".

Cette motion est appuyée par M. CARNERO.

M. SOMMERFELT se déclare également d'accord sur cette motion. Il demande, d'autre part, qu'un plan de travail pour le Conseil exécutif soit établi à l'avance en 1948, ce qui faciliterait à tous les membres du Conseil l'assistance aux réunions.

Le Prof. PHOTIADES juge la motion présentée par Sir John Maud très habile et diplomatique, mais insuffisante.

Il insiste pour que le Programme proposé pour 1948 (Livre vert) soit pris comme base de discussions par la Conférence générale et qu'il ne soit pas, comme a semblé le demander le Président de la Commission du Programme et du Budget, mis simplement sur le même pied que les différentes propositions des Groupes de Travail. Ce document représente un travail élaboré au cours d'une année entière par le Secrétariat et le Conseil exécutif.

Le PRÉSIDENT ayant fait remarquer que les Groupes de Travail sont nommés par les délégations et que leur travail ne soit pas être sous estimé, le Prof. PHOTIADES précise qu'il n'a pas voulu être de critique à leur égard.

Le Prof. CARNERO estime que la Conférence générale tout entière semble avoir adopté le Livre vert comme premier document de travail, témoin la Commission d'Éducation à la réunion de la veille. Il lui paraît logique que les propositions des Groupes de Travail viennent compléter celles qui sont compilées au Livre vert.

Le Prof. PHOTIADES maintient qu'il n'a été dit à une précédente réunion que le Livre vert ne serait pris en considération qu'accessoirement.

L'assemblée reprend l'examen de la motion de Sir John Maud et le Dr WALKER demande qu'elle soit rédigée avec plus de

précision, en particulier qu'on y ajoute la référence du document 20/89.

Sir John MAUD se range à cet avis et propose en outre que l'on rappelle la formule figurant sur la couverture du Livre vert "proposé par le Conseil exécutif à l'examen..."

M. OPOCENSKY estime que la nouvelle formule est un peu compliquée. Il préférerait que l'on dise tout simplement que le Conseil exécutif a proposé ce Programme à la Conférence après avoir assumé à cet égard les responsabilités prévues par la Convention créant l'Unesco.

Le Prof. PHOTIADES partage ce point de vue et rappelle une remarque formulée par M. Seydoux, selon lequel le Programme n'avait pas été présenté officiellement à la Conférence par le Conseil exécutif.

M. AUGER expliquera plus tard au cours de la discussion que M. Seydoux s'était mépris sur la manière dont le Programme avait été présenté à la Conférence, qu'il lui a fourni lui-même toutes explications à cet égard et qu'il n'y a plus lieu de tenir compte de cette remarque.

M. PIERCE ne voit pas l'utilité de présenter une motion. Il n'a entendu lui-même aucune critique à l'égard du Conseil exécutif et pense que celui-ci a fait tout son devoir et peut en être satisfait.

Rappelant que la critique de M. Opocensky s'adressait seulement au libellé de sa motion, Sir John MAUD présente un nouveau texte ainsi conçu :

Au cours de la dixième séance de sa quatrième session, tenue le samedi 15 novembre, le Conseil exécutif a adopté la résolution suivante :

La page de couverture du Programme de l'Unesco pour 1948 (20/3) porte que le programme a été "proposé par le Conseil exécutif à l'examen de la seconde session de la Conférence générale tenue à Mexico, novembre-décembre 1947". Les commentaires faits au nom du Président du Conseil exécutif sur le Rapport du Directeur général à la Conférence générale pour 1947 (20/89) contiennent le passage suivant : "Les propositions du Programme soumises par le Conseil à l'examen de la Conférence ont été rédigées par lui en juillet 1947. Elles marquent une étape nouvelle dans la délimitation du champ d'action propre à l'Unesco, amorcée par la Commission préparatoire et poursuivie par la Conférence générale lors de sa première session et par le Conseil lorsqu'il a approuvé le Programme pour 1947

lorsqu'il a approuvé le Programme pour 1947. Le Conseil ne considère pas que la tâche de choisir le plus important et le plus urgent parmi tout ce que pourrait entreprendre l'Unesco soit terminée. Depuis la rédaction des propositions du Programme pour 1947, tous les peuples amis de la paix ont été fortement troublés par les signes d'un état de tension internationale croissante et par les soupçons et la méfiance qui existent actuellement entre les nations. A la lumière de ces constatations, le Conseil exécutif invite la Conférence générale à étudier et discuter le programme proposé de façon à concentrer les ressources de l'Unesco sur les activités qui correspondent le plus exactement au but de l'Unesco tel qu'il est défini à l'Article I de la Constitution".

En conséquence, le Conseil exécutif considère qu'il n'est pas nécessaire de faire une nouvelle déclaration à la Conférence générale au sujet de sa part de responsabilité dans les propositions du programme pour 1948.

M. OPOCENSKY se déclare d'accord sur ce nouveau libellé, de même que M. AUGER.

La motion est adoptée sous cette forme et le Président précise qu'elle sera publiée dans le Journal de la Conférence.

Le Conseil passe à l'examen du deuxième point de l'Ordre du jour : Rapport du Comité des Finances du Conseil exécutif.

Le Dr WALKER précise qu'il a souhaité voir cette question à l'Ordre du jour en raison d'une discussion qui s'est élevée, lors de la deuxième réunion de la Commission des Finances et des Relations extérieures, sur une partie du Rapport financier, en particulier sur la vérification des comptes. Certains membres de la Commission ont exprimé le désir d'obtenir des renseignements supplémentaires et un Rapport du Directeur général sur les membres du personnel qui avaient fait mauvais usage des fonds de l'Unesco. La Commission a nommé, pour examiner en détail les Rapports des Commissaires aux Comptes et au besoin demander des renseignements complémentaires, un Comité de trois membres comprenant des délégués de l'Inde, de Cuba, de la Tchécoslovaquie.

Le Dr Walker a cru utile de signaler ces faits au Conseil exécutif pour que celui-ci soit prêt à fournir des explications si on les lui demande.

M. Milton S. EISENHOWER demande que des documents explicatifs soient fournis sur ce sujet et que les questions qui ont soulevé des discussions soient examinées à une réunion ultérieure.

Le Directeur général adjoint signale que les documents sont en préparation mais qu'en raison du travail considérable auquel ont à faire face les services de traduction et de ronéotypie, leur

sortie a été prévue pour la fin de la Conférence générale.

Le Dr WALKER insiste pour que ces dispositions soient révisées car il lui paraît indispensable que le Conseil exécutif soit en mesure de fournir toutes les explications qui pourront lui être demandées, dans le plus bref délai possible.

Le Directeur général adjoint promet d'accélérer la préparation des documents.

Le PRESIDENT met en discussion le 3e point de l'Ordre du jour : Troisième Session de la Conférence générale.

Le Prof. AUGER demande que l'on examine la motion qu'il a préparée à ce sujet et dont le texte (doc. Cons. Exec./4e Sess) a été distribué aux Membres du Conseil.

Il lui est apparu que les travaux de la Session actuelle de la Conférence générale étaient trop lourds, plusieurs groupes de travail ayant à siéger simultanément. C'est pourquoi il a cru devoir suggérer qu'à l'avenir les travaux de la Conférence générale soient divisés en deux parties qui feraient l'objet de sessions différentes.

1) Une Commission d'experts comprenant des délégués de tous les Etats Membres serait chargée d'examiner le programme, d'y ajouter le cas échéant des commentaires et des instructions pour le Secrétariat et d'organiser des groupes de travail si elle le jugeait nécessaire.

2) La Conférence générale statutaire se réunirait ensuite pour prendre les décisions finales.

Le travail ainsi divisé serait réparti sur une période plus longue, mais pour les délégués appartenant à chacun des deux groupes et qui appartiendraient à des catégories différentes, le temps de présence serait plus bref. D'autre part, le premier groupe pourrait se réunir au Secrétariat, ce qui éviterait le transport de nombreux documents. On pourrait fixer à quinze jours la période de travail de chacun des groupes, ce qui permettrait d'avoir dans les deux cas des délégations pleines pendant toute la période de travail.

M. Auger demande que sa motion soit examinée surtout en vue de la troisième conférence générale.

Le PRESIDENT estime que ce problème est très délicat et de la plus haute importance. Il propose donc que l'on nomme au sein du Conseil exécutif un groupe de trois personnes qui seraient chargées de l'examiner et d'en discuter avec le Secrétariat.

M. SOMMERFELT est d'accord sur ce point, toutefois, il émet des réserves sur l'efficacité du mécanisme envisagé.

M. KROYT est du même avis.

Le Dr WALKER demande qu'il soit précisé dans le mandat de ce groupe de travail qu'il aura à examiner toute l'organisation de la Conférence générale pour l'avenir.

Le Prof. CHEN YUAN fait remarquer que le point de vue de M. Walker est excellent pour un français mais que pour la Chine et pour l'Inde le fait d'envoyer une délégation à Paris et d'en envoyer une autre au siège de la Conférence générale doublera les frais.

A la demande du Prof. Sommerfelt, le Conseil décide de désigner 5 membres au lieu de 3 pour le groupe de travail proposé.

Le PRÉSIDENT demande à M^{rs}. Augor, Sommerfelt, Milton, Jäschowar, Chen Yuan et Walker de former ce groupe.

C'est accepté.

Le PRÉSIDENT indique qu'il sera discuté ultérieurement au lieu de la troisième session de la Conférence générale, mais signale que le Liban est tout disposé à l'accueillir.

M. SOMMERFELT annonce qu'en raison des difficultés économiques actuelles, la Norvège préfère remettre à l'année 1949 la démission qu'elle avait formalisée pour 1948.

Le PRÉSIDENT propose que le Conseil exécutif se réunisse le 2^o novembre, lorsque les élections des nouveaux membres auront eu lieu, pour examiner cette question.

Cette proposition est acceptée.

M. John HAYD occupe que l'on examine le point h de l'Ordre du jour : Statut des membres du Conseil exécutif.

Il lui semble important en effet de décider si les membres des élections et leurs suppléants pourront seuls être nommés membres du Conseil exécutif, avant la prochaine réunion de la Commission des candidatures.

Il rappelle au Dr CHEN YUAN que les textes en vigueur autorisent la nomination des suppléants, aussi bien que des élus.

M. EISENHOWER ayant indiqué que la question avait été soulevée à la suite d'une discussion qu'il avait eue lui-même avec Sir John Maud et qu'il croyait avoir trouvé le moyen de résoudre ce problème, SIR JOHN MAUD se déclare prêt à retirer sa motion.

Le Dr WALKER indique que cette question lui paraît être surtout de la compétence du Comité de Constitution et de Procédure de la Conférence générale. Il est indiqué dans l'Acte constitutif de l'Unesco que les membres du Conseil exécutif sont élus pour trois ans et rééligibles, mais il appartiendra à la Conférence générale de décider s'ils doivent être membres des délégations au moment de leur élection.

Selon le Professeur PHOTIADES, il est indispensable d'interpréter au plus tôt les textes qui se rapportent à cette question. D'après la Convention créant l'Unesco, les Membres du Conseil exécutif exercent sur les pouvoirs qui leur sont délégués au nom de la Conférence tout entière et non comme représentants de leurs gouvernements respectifs. Si l'un de ceux-ci prenait dans l'exercice de ses fonctions une attitude qui déplaît à son gouvernement, ce dernier pourrait ne plus l'inviter à faire partie de la délégation.

Le Dr WALKER estime qu'il est important également de préciser les conditions dans lesquelles un des membres du Conseil exécutif pourra se faire remplacer par un suppléant.

Le Secrétariat précise que le document relatif au règlement intérieur du Conseil exécutif sera mis très prochainement à la disposition des membres.

Sur la proposition du PRÉSIDENT, la discussion du point 4 de l'ordre du jour est remise à la séance du 25 novembre.

La séance est levée à 17 h. 30.